

REUNION ANNUELLE CONJOINTE VILLE-CPAS

Séance du 18 octobre 2022

La séance est ouverte à 18h10.

Présidence:

Mme A. Oger

Bourgmestre:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, C Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin

MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)

Mmes C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, G. Plennevaux, A-M Salembier

MM. C. Capelle, D. Fiévet, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)

Mmes A. De Gand, P. Grandchamps, C. Heylens

M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe, Cheffe de groupe (MR)

M. B. Guillitte

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)

Mmes M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi (à partir du point 2), E. Tillieux (à partir du point 3)

MM. J. Damilot, C. Piro, F. Seumois (jusqu'au point 2), K. Tory

M. L. Demarteau, Chef de groupe (DéFI)

MM. J. Lemoine, P-Y Dupuis

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)

M. R. Bruyère

Conseillers et Conseillères de l'Action Sociale:

Mmes G. Demoustier, F. Collard; MM. E. Loriaux, P. Piron (Les Engagés)

Mme G. Bauvin (Ecolo)

M. D. Delecaut (MR)

Mme M. Ben Brahim; M. O. Gravy (PS)

Mme S. Castelein (DéFI)

M. T. Sneessens (PTB)

Invité et invitée:

Mme C. Roelandt, Analyste marché de l'emploi (FOREM)

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon (FOREM)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

M. A. Sorée, Directeur général du CPAS

Excusées et excusés:

Mme Ch. Deborsu, Echevine

M. V. Maillen, Conseiller communal (Les Engagés)

Mme A. Hubinon, Conseillère communale (Ecolo)

M. E. Nahon, Conseiller communal (MR)

Mme C. Collard, Conseillère communale (PS)

Mme F. Jacquet, Conseillère communale (PTB)

Mme F. Kinet, Conseillère communale

Mme A. Vanbrabant, Conseillère de l'Action sociale (MR)

Mme C. Geudevert, Conseillère de l'Action sociale (PS)

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS.....4
2. Violences conjugales et intrafamiliales.....24
3. Emploi et réinsertion socio-professionnelle: exposé et présentations diverses ...28

Séance publique

1. Rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous allons commencer par le rapport annuel des synergies et des collaborations Ville-CPAS et bien sûr, c'est Monsieur Philippe Noël qui va entamer la séance.

Je vous en prie, Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Madame la Présidente.

Je serai très bref.

Je salue effectivement tout le monde en ce compris les Conseillers et Conseillères de l'Action sociale.

Le rapport des synergies ayant fait l'objet d'une présentation lors de la Commission, je ne compte absolument pas rentrer dans les détails mais plutôt être ouvert à toutes les questions ou suggestions qui pourraient être proposées par l'un ou par l'autre.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je ne m'attendais pas à ce que vous soyez aussi bref mais voilà, c'est ainsi.

Je vais alors directement céder la parole à ceux ou celles qui souhaiteraient s'exprimer au sujet de ce rapport des synergies.

Qui désire prendre la parole?

Monsieur Gavroy?

M. A. Gavroy, Conseiller communal Ecolo:

Je faisais bonjour à Madame Barzin.

(Rires dans l'assemblée).

Mme A. Barzin, Echevine:

Bonjour Monsieur Gavroy.

M. A. Gavroy, Conseiller communal Ecolo:

Mais comme cela j'aurai pris la parole et j'aurai dit bonjour aux autres aussi.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous exclus donc pour le moment, Monsieur Gavroy.

D'autres souhaitent-ils prendre la parole pour le rapport de synergies?

Madame Klein et puis Monsieur Lemoine.

Je vous en prie Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Bonsoir Madame la Présidente.

Messieurs et Mesdames, membres du Collège et du Conseil,

Mesdames et Messieurs,

Au nom des Engagés, je souhaite tout d'abord remercier les services pour ce nouveau rapport des synergies et collaborations qui nous livre désormais une sorte de baromètre social annuel de l'action de la Ville et du CPAS pour répondre aux situations d'urgence et aux besoins des Namurois et Namuroises les plus vulnérables.

L'été 2021 restera dans les mémoires, marqué par les inondations dont l'ampleur a nécessité une mobilisation de la Ville et du CPAS, à la hauteur du drame qui se jouait pour de trop nombreux Namurois et Namuroises.

Chapeau encore pour tous les services de secours, de Police, les travailleurs sociaux qui ont répondu présents.

Au gré de ce rapport annuel et malheureusement des crises qui se succèdent (Covid, inondations), on sent bien qu'une certaine habitude à travailler ensemble s'installent entre la Cohésion sociale et le CPAS et se renforce au fur et à mesure. C'est au moins un aspect "positif", si je puis dire, de ces catastrophes qui se répètent.

On sait que l'avenir n'est pas rose, depuis sont intervenues la crise ukrainienne, la crise énergétique et toutes ces crises ont des répercussions dramatiques pour une part grandissante de la population. Tout le monde aura à se serrer les coudes pour y faire face et ne laisser personne au bord de la route.

C'est effectivement souhaitable que, dans ce cadre, les services sociaux montrent l'exemple afin qu'il y ait le moins de déperdition d'énergie et une absence de doublon.

Dans toutes les informations contenues dans ce rapport, les efforts pour mettre en œuvre la charte du sans-abrisme nous semblent également à épingle.

Dans ce cadre, on saluera l'engagement de deux équivalents temps plein (des travailleurs sociaux) qui devraient, nous l'espérons, concourir à réduire encore le nombre des expulsions qui sont certes déjà assez réduites en raison notamment de la permanence organisée à cet effet mais c'est toujours une expulsion de trop.

En la matière, l'important rapport interuniversitaire qui nous a été présenté il y a quelques mois, sur le dénombrement des personnes sans abri à Namur, réalisé avec la Fondation Roi Baudouin, a confirmé ce que chacun et chacune peut constater de visu: l'importance des problèmes de santé mentale, d'assuétudes liées au problème du sans-abrisme.

A côté des efforts en matière de logement, comme ceux du Groupe de Liaison Logement ou du nouveau projet de Maison de l'Habitat, une approche santé semble de plus en plus s'imposer à l'avenir si l'on veut être efficace.

A l'été 2021, un Plan d'Intervention Psycho-Sociale (PIPS) a été déclenché pour les victimes des inondations mais je me demandais si des équipes psycho-sociales pourraient aussi être mobilisées en matière de sans-abrisme.

Enfin, le rapport des synergies aborde plusieurs avancées en matière de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales ainsi qu'en matière de remise à l'emploi, via les articles 60.

Toutes ces pistes sont très intéressantes mais je suppose qu'on les abordera plus en détails dans les deux points qui suivent.

Merci pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Madame Klein.

La parole est à Monsieur Lemoine maintenant.

M. J. Lemoine, Conseiller communal DéFI:

Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Il y a des temps où les constats font peur. Si nos comptes sont à l'heure actuelle à l'équilibre ou presque, les prévisions annoncées sont effrayantes: 26 à 28 millions de déficit pour notre commune dans le courant de l'année prochaine.

Bien évidemment, il serait simple dans l'opposition de pointer du doigt les projets plus ou moins coûteux, entrepris par la Ville, qui ne nous tenait pas à cœur mais ce serait également intellectuellement malhonnête.

Le fait est que les crises s'enchaînent et que le niveau communal est, depuis ces dernières années, le premier touché par les complications puisqu'il réside comme étant le plus proche de nos concitoyens et nos concitoyennes.

J'ai la chance d'avoir pu exercer le mandat de Conseiller au CPAS durant un peu plus de 2 ans. J'ai pu voir à quel point il était difficile de se confronter aux difficultés de la vie qui peuvent survenir au sein d'un parcours. Je me suis aussi rendu compte concrètement que nous n'avons pas tous les mêmes chances et que perdre pied pouvait nous arriver, même à nous.

Un lien de solidarité est essentiel pour préserver la dignité, pour garantir un équilibre, pour assurer la paix sociale, pour que chacune et chacun ait l'opportunité de rebondir tout en étant accompagné et aiguillé par ces équipes et ce personnel dont je salue et dont nous saluons l'engagement quotidien.

Je veux ici chaleureusement et au nom de mon groupe les en féliciter et les remercier. Ce sont eux les soldats du combat social et, croyez bien, ce dernier n'est plus difficile, il est dur, tellement dur aujourd'hui.

Il y a cependant des constats que nous voudrions pointer. Ces constats qui m'ont étonné puis interpellé tant ils allaient à contre-courant des objectifs voulus par nos services sociaux namurois.

Le premier constat, c'est celui d'une Ministre fédérale, Madame Lalieux pour ne pas la citer, qui déclare sur les plateaux de télé à qui veut bien l'entendre que la solution pour les travailleurs à cette crise économique, qui est déjà bien engagée, était de se tourner vers le CPAS de sa commune, notamment lorsque les coûts de l'énergie devenaient trop importants, voire insurmontables pour le portefeuille de certaines familles.

Je partage totalement l'idée qui est celle d'aider celles et ceux qui contribuent chaque jour à financer le lien social de ce pays et qui en retour n'ont que rarement bénéficié de ces services.

Cependant, je ne peux pas entendre qu'il s'agit là d'une solution approuvée par les pouvoirs fédéraux lorsque celle-ci n'est en réalité que pauvrement financée.

Jusqu'à quand ce Gouvernement fuira-t-il ses responsabilités en rejetant la faute sur l'Europe et en faisant peser les obligations sur les épaules des seuls pouvoirs locaux ou presque, sans leur en donner les moyens, sans proposer des solutions plus audacieuses que de renvoyer la patate chaude aux services sociaux?

Il est urgent d'aider la classe moyenne, travailleuse, indépendante et courageuse qui, une fois les calculs réalisés, s'en sort trop souvent moins bien que certains allocataires sociaux.

Voyez-vous, lorsque j'entends qu'au sein des assistantes et assistants sociaux de nos services, la colère monte face au constat que certains allocataires sociaux, dont ils s'occupent, ont, finalement les aides mises bout à bout, de meilleurs niveaux de vie, je suis interpellé.

Ma colère grimpe d'autant plus lorsque j'entends qu'ils seraient, dans le contexte actuel, moins avantageux de se remettre au travail et d'ainsi se passer de certaines aides que de rester un allocataire social en en bénéficiant.

Voilà où je veux en venir: l'urgence de notre CPAS aujourd'hui se doit d'aider ces travailleurs et indépendants qui ne parviennent plus à nouer les deux bouts car, malgré tous les grands discours, ce sont eux qui portent notre société. Ce sont eux qui font tourner notre pays et ce sont eux qui font en sorte que nous soyons économiquement capables d'aider les plus démunis.

C'est elle qui permet de garantir les équilibres sociaux dans notre pays, c'est à cette classe moyenne que nous nous devons d'ouvrir prochainement les bras et c'est en le faisant que nous contribuerons à la survie économique de notre région.

Une étude de la KU Leuven le dit: c'est cette classe moyenne qui est la plus impactée par la

crise actuelle car elle ne bénéficie pas des mesures de soutien du Gouvernement et que ses factures, en parallèle, explosent.

C'est elle qui, à l'heure actuelle, dévisse et risque à tout moment de basculer dans la pauvreté, alors qu'elle est le moteur de notre pays et de notre société.

Voilà ce que doit être la priorité de notre CPAS dans les mois à venir: remettre de l'essence dans ce moteur, afin qu'il continue à tourner même si nous savons qu'à l'heure actuelle, cette essence se fait rare et qu'il serait urgent qu'un pouvoir plus élevé remédie à cette pénurie. Elle finira par casser, voire briser un mécanisme tout entier.

Les synergies entre la Ville et le CPAS doivent donc être, en cette période, plus fortes et plus soudées que jamais.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Monsieur Lemoine.

Je vois que Madame Grandchamps souhaite également prendre la parole. Je vous en prie.

Mme P. Grandchamps, Echevine:

Merci. Bonjour à toutes et à tous.

Le contexte que l'on a vécu cette année est difficile sous plusieurs angles, on l'a dit, les crises et on espère qu'un jour, cela s'arrêtera.

Le CPAS et la Cohésion sociale ont un rôle important à jouer sur l'aide au citoyen dans ces crises.

On peut se réjouir que toutes les synergies qui ont été mises en place et les 70 pages que l'on a eu à lire, nous prouve que ce n'est pas une mince affaire. Il y en a beaucoup, même si les deux bras armés de la Ville ont les mêmes objectifs, ce n'est pas facile parce que chacun a sa manière de travailler et malgré tout, on y arrive.

Je voudrais, au nom du groupe, pointer une nouvelle synergie: c'est la cuisine centrale. On en a beaucoup parlé. On vient de l'inaugurer. C'est un gros projet pour le CPAS mais c'est aussi une belle collaboration, notamment avec nos écoles communales mais également avec toute la dynamique de nourrir Namur, c'est-à-dire de créer et de produire nous-mêmes des produits de qualité. C'est un ensemble et un projet nouveau qui est important.

On en profite pour remercier tous les travailleurs sociaux, quel que soit le côté du bras armé où ils se trouvent, du CPAS ou de la Ville et les Conseillers du CPAS qui font un travail formidable.

Merci à tous les travailleurs.

On espère que l'avenir sera un peu plus calme.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Grandchamps.

Je vous en prie, Madame Ben Brahim.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Bonjour à vous tous, en vos grades et qualités.

Je suis particulièrement soucieuse cette année parce que, évidemment – et d'autres avant moi viennent de le dire – la situation est compliquée pour la Ville bien sûr mais surtout pour le CPAS parce qu'après avoir fait face à la Covid19, aux inondations, à l'aide aux réfugiés ukrainiens, nous voici à nouveau devant une autre crise, une nouvelle crise énergétique alors que les précédentes sont toujours bien présentes et non résorbées.

Nous sommes devant une vague au CPAS, il faut le savoir, assez impressionnante de

demandes de conseils, d'accompagnement, surtout d'aides financières émanant de nos concitoyens, qui se retrouvent bien démunis face à cette flambée de prix. Certains sont en totale déroute financière. Vous connaissez bien la situation.

Le constat est là: de plus en plus de foyers ont du mal à joindre les deux bouts et il ne s'agit pas seulement de personnes précarisées. Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs sociaux sont aussi impactés (des jeunes couples, des indépendants), il n'y a plus que les petits salaires qui sont vraiment touchés mais aussi les nombreuses familles monoparentales. Toute cette population éprouve de grandes difficultés à faire face financièrement.

Je suis quand même très inquiète parce que l'on sait que les finances sont compliquées, Monsieur le Bourgmestre vous avez déjà eu une mise au vert pour un peu remettre à plat toutes les difficultés auxquelles nous devons nous attendre. À l'heure où tous les niveaux de pouvoirs confondus renvoient les citoyens en grande difficulté vers les CPAS, comment les CPAS (et Namur puisque l'on n'échappera pas à la règle), comment ces nouveaux publics qui viennent s'ajouter aux bénéficiaires déjà suivis, comment allons-nous avoir les moyens d'assurer nos missions sociales essentielles à la survie (on ne parle même plus de vie) de nombreuses familles de notre ville?

En conséquence, difficile d'éloigner la crainte des coupes financières sombres et redoutées, que vous allez certainement exiger dans tous les secteurs et entités consolidées. Les efforts que vous allez nous demander à tous, nous inquiètent.

Pour le CPAS, l'effort que vous allez certainement nous demander de supporter, quel qu'il soit d'ailleurs, sera insupportable et va encore compliquer notre action sociale qui non seulement doit répondre aux missions de base mais aussi s'adapter aux nouvelles réalités de terrain. Il est impensable pour nous d'envisager d'abandonner sa raison d'être que tous les CPAS mettent en ouverture de leur site: c'est permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Cela n'implique pas que les aides financières, sinon cela n'a aucun sens. L'aide sociale doit être vue au sens large, aussi diversifiée que les problèmes rencontrés par une population fragilisée. Les services du CPAS démontrent au quotidien leur efficacité et surtout leur plus-value sociale.

Les coupes budgétaires vont toucher à quoi? À quel service? A la médiation de dettes? A la cellule Alpha? Aux espaces verts? Au SIS? Aux articles 60? À l'EFT l'Outil?

Parlons-en de l'EFT l'Outil, parce que je sais qu'il est dans le collimateur: ce service est certes confronté à des problèmes de recrutement, d'encadrement, de déséquilibre budgétaire, j'entends bien mais l'abandonner serait vraiment laisser une de nos valeurs importantes sur le bord du terrain. C'est permettre aussi à des jeunes de pouvoir retrouver des compétences ou pouvoir avoir un accompagnement et permettre une insertion professionnelle. Sinon, on va encore ajouter des problèmes à cette jeunesse qui est déjà en perdition, on le sait.

Bien évidemment, il y a des difficultés mais est-ce que ce n'est pas là aussi que les synergies doivent jouer? On nous dit que l'encadrement est difficile, que l'on ne peut pas trouver un coordinateur, qu'il est difficile de trouver une assistante sociale, qu'il est difficile de trouver un deviseur, etc. Est-ce qu'à la Ville, il n'y a pas moyen d'envisager des synergies? Il faut sauvegarder toutes ces missions qui sont vraiment essentielles pour l'aide aux citoyens.

Est-ce que l'on va aussi toucher aux frais de fonctionnement qui sont déjà tellement "ric-rac" comme on dit? On va augmenter quoi? Les fournitures? Le prix des langes dans les maisons de repos? Je caricature mais on peut entendre tout.

Moi, ce qui m'inquiète, c'est que j'ai surtout entendu parler d'un éventuel souhait – et je ne citerai pas qui – d'envisager de toucher à la masse salariale. Quelle bonne idée pour, à nouveau, mettre à mal nos travailleurs sociaux dont la charge de travail est déjà hyper lourde.

On est loin du bien-être au travail tant mis en avant de nos jours. Nos travailleurs sociaux, nos assistantes sociales et assistants sociaux ont assumé et assument encore les différents moments difficiles qui se succèdent. Le personnel du CPAS, comme beaucoup de citoyens, est aussi – et cela, on l'oublie – touché par la crise de l'énergie, par l'explosion des prix. Les

plus petits salaires du CPAS mais aussi les très nombreuses familles monoparentales ont aussi les mêmes difficultés à faire face financièrement. Cela les contraint à des sacrifices importants pour parvenir à boucler les fins de mois et assurer le paiement des charges non compressibles. Le coût du carburant pèse lourd aussi sur le budget de nos travailleurs, déjà très éprouvés depuis plus de 2 ans.

Alors voilà. Que va-t-on faire? Est-ce que l'on va abandonner et se concentrer sur le core business du CPAS? Non. Ce n'est pas le message que notre Ville doit donner, ce n'est pas le message que le CPAS doit donner.

J'ai parfois aussi l'impression – et je ne vais pas aller dans le détail des synergies parce que je sais que mes camarades ont travaillé chacun de leur côté pour en épingle certaines – parce que je suis quand même sur le terrain depuis de longues années, que toutes les synergies ne sont pas actionnées comme elles devraient l'être, chaque fois qu'elles pourraient l'être entre la Ville, le CPAS et même le Relais Social Urbain Namurois (RSUN) que je préside.

J'ai vraiment parfois l'impression qu'il y a des incompréhensions, de la non-communication et parfois des fins de non-recevoir pour développer des synergies qui pourraient vraiment être évidentes pour avancer vers un mieux.

Je ne vais pas être plus longue. Je veux surtout réitérer, à la fois, notre admiration pour l'implication, l'engagement et nos sincères remerciements à tous les travailleurs sociaux Ville et CPAS pour leurs intenses qualités professionnelles et humaines.

Je voudrais aussi remercier tout le tissu associatif local qui, avec l'aide du CPAS et/ou en collaboration avec lui, contribue à faire de notre ville une commune hospitalière, intégrante, inclusive et humaine.

Je pense aussi – mais on en a parlé avant moi – que notre lutte contre le sans-abrisme doit s'accroître. Elle n'est pas assez suffisante. On a vraiment des moyens que l'on pourrait développer. Ce n'est pas le tout de signer une charte, il faut aussi se donner les moyens de la mettre en œuvre.

Merci de votre écoute.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup Madame Ben Brahim.

Monsieur Sneessens, je vous en prie.

M. T. Sneessens, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Madame Ben Brahim a, sans le savoir, fait 80% de mon intervention mais je voudrais bien sûr joindre mes remerciements au personnel, à tous les acteurs sociaux de la Ville, du CPAS et autres. Il faut savoir qu'aujourd'hui, dans tous les hôpitaux de Namur, la crise est lourdement ressentie. Chaque jour, chaque semaine, nous avons des patients qui ont reporté des soins essentiels et qui arrivent, non pas par les consultations mais par le service des urgences dans un état catastrophique.

Un point que je voulais rajouter par rapport à Madame Ben Brahim, c'est qu'aujourd'hui il va y avoir des choix, malheureusement. Je ne suis pas d'accord avec ces choix mais il va y avoir des choix et ces choix vont durer. La crise n'est pas temporaire. Elle va laisser des traces pour très longtemps.

Dans les choix qu'il va falloir faire, il va falloir être très prudent pour ne pas hypothéquer l'avenir notamment de nos jeunes parce que c'est dans des années alors, que l'on paiera encore les conséquences, notamment au CPAS, en gardant peut-être des gens qui bénéficient d'un RIS et qui auraient pu bénéficier d'un autre programme et qui seront abandonnés par des coupes sombres. Il faut vraiment réfléchir et vraiment faire attention.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Monsieur Sneessens. D'autres souhaitent-ils encore s'exprimer?

Monsieur Gravy, c'est à vous.

M. O. Gravy, Conseiller de l'Action sociale PS:

Je tiens tout d'abord à féliciter Monsieur le Président du CPAS qui a quand même réussi l'exploit de résumer le rapport 2021 sur les synergies en 5 secondes. C'est un exploit qu'il fallait effectivement mettre en avant.

Deuxièmement, vous avez entendu les préoccupations de Madame Ben Brahim et de Monsieur Sneessens et je dois vous avouer qu'elles sont effectivement les miennes car demain vous aurez à porter des choix, des choix qui sont importants pour les citoyens, Namurois et Namuroises.

Je voudrais, en ce qui me concerne, revenir sur une synergie particulière qui n'est pas reprise dans le tableau en tant que telle mais qui était ouverte, tant au niveau du CPAS qu'à la Ville, à savoir: les crèches.

Le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont mis en place un partenariat dans le cadre du Plan Cigogne, visant à soutenir l'ouverture et le fonctionnement de 3.143 nouvelles places de crèche en Wallonie et à Bruxelles. L'appel à projets était ouvert à divers opérateurs, dont les communes et les CPAS. Cela visait à soutenir la création de nouvelles crèches, l'extension de la capacité en crèche, la transformation d'un milieu d'accueil en crèche, la transformation de co-accueillants conventionnés en crèche ou la combinaison des différents projets. Le premier volet du projet visait la création de 1.750 places dans 39 communes, identifiées comme prioritaires. Vous ne pouvez ignorer que la disponibilité de places d'accueil pour la petite enfance est un besoin pour les familles et les générations futures.

C'est en effet un enjeu important, tant pour les travailleurs que pour les personnes qui sont en réinsertion et qui recherchent activement un emploi.

La création de ce type de structures est absolument nécessaire à la population et à une ville qui se veut dynamique et qui souhaite attirer de jeunes couples sur son territoire. À défaut, c'est malheureusement ce que l'on vit en partie à Namur, ces jeunes couples vont s'installer dans les communes limitrophes.

Les structures actuellement présentes sur le territoire communal sont insuffisantes. Toutes les structures de l'asbl Sonefa sont actuellement complètes jusque fin décembre 2022, certaines déjà jusque septembre 2023. De nombreuses demandes sont en attente, parfois sans espoir d'être satisfaites, les milieux d'accueil sont tout simplement surchargés.

Ce Plan Cigogne, lancé par le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, était donc une véritable aubaine pour répondre aux besoins de la population wallonne et namuroise en particulier.

Lors d'un précédent Conseil de l'Action sociale, il m'a été donné à connaître que le projet porté par le CPAS de Namur et qui visait notamment à la création d'une crèche, avait été purement et simplement abandonné pour des raisons principalement budgétaires. Ce projet n'avait peut-être pas été suffisamment calibré dès l'entame.

Pourriez-vous dès lors me préciser si la Ville a été porteuse de projets et si des dossiers ont été déposés visant à remédier à ce problème qui s'avère depuis plusieurs années structurelles pour les Namuroises et les Namurois? Y a-t-il eu une véritable synergie dans le cadre du dépôt de ces projets entre le CPAS et la Ville?

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Gravy.

Monsieur Martin, vous pouvez continuer, je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Présidente.

La cohérence entre la commune et son Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est essentielle d'abord pour les citoyens, pour la qualité des services offerts.

Elle ne peut être réellement atteinte que s'il existe un réel dialogue entre la commune et le CPAS qui est, en quelque sorte, le bras armé, le bras social de la commune, sans que soit niée la spécificité de sa mission qui implique notamment confidentialité, professionnalisme, pluralité.

Depuis plusieurs exercices, le 3^{ème} seulement ou dirais-je depuis que le modèle fut imposé par le Gouvernement wallon – on se souviendra des deux modestes pages produites auparavant – le tableau des synergies nous permet de mesurer l'interaction entre la Ville et son organe principal en matière de politique sociale.

Même s'il est perfectible, de l'aveu même des services dans la mesure où toutes les données et démarches sont parfois – pour ne pas dire souvent – superficielles, il faut souligner la qualité du travail qui a été mené par les services.

Je tiens ici, au nom du groupe, à remercier les intervenants (internes et externes) qui ont précédé celui de ce jour lors de la Commission conjointe de lundi dernier et élargir nos remerciements à tous les acteurs sociaux, d'abord au CPAS, qui ont su surmonter les crises 2021, le Covid, les inondations et qui ont été au rendez-vous de la solidarité. Je pense que c'est important de le souligner.

Pour poser mon intervention et faire le lien avec les informations contenues dans le présent rapport, soumis à notre analyse ce jour, il apparaît utile de reposer le contexte et la photographie de notre Ville.

D'abord un coup d'œil dans le rétroviseur: je garde pas mal d'archives, elles nous aideront tous à nous rappeler d'où on vient et les défis qui s'imposent à nous.

Philippe Defeyt dans sa note de politique générale de 2010 indiquait, avec une teinte sombre, que le social se dégrade à Namur en pointant une situation aggravante et précisément le nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale : 3.000.

Plus de 10 ans après le chiffre est passé à 4000, chiffre CPAS qui nous a été livré par le service Synergie emploi encore, il y a quelques jours.

Le visage de Namur s'est ainsi fragilisé contrairement aux apparences et se montrerait même inégalitaire si on explore davantage, à la lumière des indicateurs fournis par l'IWEPS – ceux-là même que M. le Bourgmestre utilise assez régulièrement – en se penchant sur 46 quartiers que composent notre Ville, un clivage est visible entre 13 quartiers situés dans le centre-ville et les 33 autres quartiers. Ces 13 quartiers ont une forte densité de population et représentent, à eux seuls, près de la moitié de la population de la ville.

Le taux de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) est particulièrement élevé au sein même de ces quartiers, alors que le taux de BIM pour l'ensemble de la ville est de 22,42%. Il est de 36,35% pour ces 13 quartiers.

En 2020, parmi les Namurois bénéficiant de l'intervention majorée, plus de 7 sur 10 vivaient dans ces 13 quartiers.

Sans surprise, le taux de personnes bénéficiant d'un RIS est aussi beaucoup plus élevé dans ces quartiers: 8 de ces 13 quartiers ont ainsi un taux de RIS supérieur à 10% (il s'agit de Saint-Servais, Les Sources, Les Célestines, Herbatte, Cathédrale, Bomel et Bas Prés).

Le taux de bénéficiaires de l'intervention est particulièrement préoccupant chez les enfants. Ainsi, dans 5 de ces quartiers, plus d'un enfant de moins de 14 ans sur deux vit dans une famille précaire.

Les différences de revenus sont très importantes, pouvant aller du simple au double.

La première question viendra naturellement sur la pauvreté infantile et la collaboration qui est précisée en page 16, en collaboration Enseignement-CPAS. Ce sera sans doute plus particulièrement Madame Halut puisqu'elle y faisait allusion lors d'une de ses interventions.

A savoir quel est le suivi des travaux des projets menés dans le cadre de cette lutte contre la pauvreté infantile.

Au niveau du patrimoine, les différences de ces quartiers sont aussi importantes: 12 de ces 13 quartiers ont une large majorité de locataires parmi leur population, rendant leurs familles particulièrement vulnérables face à l'indexation des loyers.

Par ailleurs, le pouvoir d'achat immobilier a encore diminué depuis le début de cette année.

En province de Namur, la différence est flagrante entre le nord et le sud. Namur est la commune la plus touchée (si on en croit les informations relayées par la presse lundi dernier), ce qui risque encore d'amplifier le phénomène d'exode auquel nous assistons.

La question de l'indispensable mixité sociale est clairement posée tant on sait qu'elle constitue une réponse au défi des inégalités sociales croissantes, en favorisant la cohabitation entre habitants et usagers au profil démographique, socio-économique ou culturel différent et en créant les conditions du bien-vivre ensemble et en encourageant la solidarité entre citoyens.

Voici là donc une belle transition pour évoquer la question du logement à Namur et avec quels moyens.

On doit malheureusement faire face à ce triste constat que la place essentielle du logement public comme facteur de régulation n'est pas assez prise en compte et vous ne m'en voudrez pas de vous dire que c'est un mauvais bulletin que vous traînez depuis des années.

La conséquence on la connaît: alors que jadis nous conservions cette ambition qui vise les 10 % de logements sociaux, une ambition que vous aviez vous-même portée lors de la législature précédente; la capitale de la Wallonie ne peut compter que sur 6% de logements publics aujourd'hui. Ce taux ne cesse d'ailleurs de baisser depuis cette majorité qui préfère autoriser la création de nouveaux logements de standing, devenus impayables pour la plupart de nouveaux potentiels Namurois et jeunes ménages.

L'engagement logement, bien que louable il faut le souligner, ne produit pas ses effets.

Est-ce une volonté? Est-ce un manque de moyens?

Les effets escomptés, le nombre de nouveaux logements dans la convention "engagement logement" ne montrent pas leurs effets (cfr. le rapport d'activités 2020).

Les nouveaux instruments, outils à la disposition des communes par la Région tardent eux aussi à montrer leurs effets.

En page 59 du présent rapport, les logements inoccupés : on voit la volonté du développement de principe de prise en gestion mais à ce stade en termes de résultats, il est difficile de quantifier combien de logements ont pu réellement être pris en gestion et combien cela en concerne.

En page 36, dans l'Action Logement, on peut lire que 700 personnes différentes se sont présentées au sein de la permanence. Je tiens à souligner que les chiffres existent, j'avais d'ailleurs posé une question l'année dernière et donc je tiens à le souligner mais le chiffre démontre une réponse qui n'est pas développée, qui porte davantage sur le "combien ont pu aboutir à une solution, à tout le moins un véritable accompagnement qui débouche sur une solution de logement?".

Plus avant dans le rapport, on évoque les expulsions, en pages 22-23 : obligation qui incombe, il faut le rappeler, au CPAS mais il n'a pas le personnel suffisant pour assurer celles-ci. C'est clairement indiqué. C'est assez interpellant. Moins de requêtes mais il y avait le Covid à observer et suivre au vu du contexte même si les mesures prises par le Gouvernement offrent un bouclier plus étendu, la situation restera critique une fois les protections tombées, en matière d'expulsions.

Après ces constats, comment passer outre la question de la fin du sans-abrisme à Namur? Ma collègue Madame Ben Brahim a déjà évoqué la chose.

Car oui, il faut le rappeler l'exclusion au logement, particulièrement le sans-abrisme tue. Il a été rappelé d'ailleurs dans ce que vous nous avez présenté et qui a été étayé par le RSUN. Nous en avons d'ailleurs été les malheureux témoins. Il nous préoccupe particulièrement, c'est en tout cas une charte qui définit que la préoccupation doit être générale auprès de tous ceux et celles qui composent ce Conseil communal. Nous voudrions être rassurés sur les actions réellement prises, tant le rapport que nous avons entre les mains ne reflètent pas la même ambition.

Sur le dénombrement, dans le rapport en page 39, on doit juste se contenter en termes de résultat : "d'un rapport qui a été réalisé par les chercheurs ". J'imagine, on peut espérer, que l'on est au-delà de ce rapport.

Au niveau du Housing First, vous savez combien on y est attaché, on voudrait voir au-delà du Comité institutionnel, quels sont les moyens supplémentaires qui ont été accordés à cette politique (p.31)? Pas de chiffres non plus pour se faire une idée de l'action menée par le CPAS, visant à favoriser le maintien des droits pour le public sans logement. C'est d'ailleurs toute la question qui résonne sur la collaboration avec les acteurs et opérateurs dans ce domaine, tel que le RSUN qui, de nouveau sur la problématique de la mendicité, aurait dû être concertée ce qui visiblement ne fut pas le cas.

En ma qualité d'administrateur représentant la Ville auprès de cette structure j'ai été très surpris, en questionnant, de découvrir que les mesures prises en matière de mendicité l'avaient été de manière isolée et singulièrement sécuritaire en oubliant au passage que ce public connaissait naturellement lui aussi l'insécurité.

On le voit, ces relations ainsi équilibrées doivent permettre au CPAS de développer une action sociale performante avec des justes moyens ainsi consacrés.

Les crises successives ont ainsi marqué nos deux institutions dans leur fonctionnement, pour reprendre les termes du rapport et les liens entre la Ville et le CPAS, via notamment le PIPS ont justement permis de faire en sorte qu'il y ait une réelle collaboration, davantage sur des crises comme celles-ci. Ces crises que je viens d'évoquer marquent inévitablement davantage nos concitoyens. Les défis générés par celles-ci nécessiteront un travail davantage approfondi d'analyse, de réflexion et d'innovation.

En ce sens nous pourrions, pourquoi pas, nous-même innover face à l'ampleur de la tâche pour nous retrouver plus régulièrement.

A l'article 34bis de la Loi organique dispose en effet que : "Outre l'obligation de réunir les deux Conseils dans le cadre de la présentation et du débat du projet de rapport sur les synergies, le Conseil de l'Action sociale peut tenir des séances communes avec le Conseil communal". La modification de la Loi organique permet donc l'organisation de réunions conjointes facultatives.

Nous pourrions ainsi notamment travailler aux autres économies d'échelle inhérentes aux synergies Ville-CPAS, nous pourrions aussi un projet supplémentaire et comme Madame la Présidente le soulignait tout à l'heure: soulever de nouvelles pistes pour favoriser l'aspect social de notre ville.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

S'il n'y a plus aucun Conseiller ni aucune Conseillère... Monsieur Seumois, je vous en prie.

M. F. Seumois, Conseiller communal PS:

Dans le rapport des synergies, il y a un point particulier sur les inondations. Il y a un an, en septembre 2021, avait eu lieu un Conseil communal spécial relatif aux inondations qui ont

durement frappé notre commune.

Le Collège s'était engagé à prendre une série de mesures, de réaliser une série d'investissements, en concertation avec les autres acteurs concernés notamment la Province et la Région pour éviter que des situations similaires ne se reproduisent.

Pouvez-vous dès lors nous rassurer sur les résultats des premières études qui ont été commandées, nous rassurer aussi sur ce qui est projeté et nous expliquer brièvement ce qui a déjà été réalisé pour anticiper de genre de situations?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Vous avez terminé? Bien.

Monsieur Bruyère, je vous en prie, allez-y.

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Merci Madame la Présidente.

J'avais une petite question très concrète qui va aller très rapidement.

Avant, comme toute une série d'autres collègues ici, je voulais mettre à fond en avant le travail incroyable fait par les équipes des services sociaux de la Ville. En période de crise, certains répondent présents et en l'occurrence, c'est évident que c'est leur cas, qu'ils sont aux premières loges pour lutter avec les armes qui sont à disposition, qui sont évidemment bien trop faibles. Ils luttent avec les moyens du bord contre la précarité et le fait que toute une série de nouvelles populations tombent dans la pauvreté. Il fallait leur témoigner tout notre profond respect. Je le fais pour notre groupe.

Sinon, ma question très concrète c'est que dans le rapport, concernant spécifiquement la question d'engagement d'articles 60, on cite le chiffre jusque 2021. Je suppose que, vu que 2022 n'est pas encore clôturée comme année, on n'a pas encore les chiffres de 2022 et que c'est pour cela qu'ils n'y sont pas. En tout cas, on parle de 2021 et on évoque 258 personnes mises à disposition de la Ville.

Notre question est très simple au niveau de l'engagement concret: quel a été ensuite le taux d'engagements par la commune de ces 258 personnes?

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Ai-je fait le tour cette fois de tous ceux et toutes celles qui voulaient s'exprimer au sein des Conseillers CPAS et Ville? Oui?

Alors, je vais bien sûr d'abord passer la parole à Monsieur Philippe Noël et puis à d'autres membres du Collège qui souhaiteraient répondre aux questions qui viennent d'être posées.

Je vous en prie, Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Madame la Présidente.

Merci à chacune et à chacun pour vos interventions et surtout pour les remerciements vis-à-vis des services.

Je pense que le rapport n'est que la partie émergée d'un iceberg, d'une mobilisation très forte de l'ensemble des services sociaux, qu'ils soient de la Ville ou du CPAS. Pour le public qui nous regarde ce soir ou qui nous regardera en diffusion, le rapport des synergies a fait l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre d'une Commission préalable. Cela me permet juste de répondre à Monsieur Gravy sur son expression sur les 5 secondes qui ont été consacrées. L'objectif était bel et bien de pouvoir préparer au mieux cette réunion conjointe, à travers différentes présentations: le rapport des synergies n'y fait pas exception.

Oui, le CPAS, les services sociaux communaux sont sous pression.

On n'enchaîne pas les crises, elles se superposent. Nous sommes toujours en train de gérer les conséquences de la crise liée aux inondations, nous sommes toujours complètement en train de gérer la crise d'hébergement des Ukrainiens et des Ukrainiennes. Là, effectivement, on peut regretter l'inertie – si on peut appeler cela une inertie – des autres niveaux de pouvoirs qui ne se manifestent pas beaucoup. Nous sommes donc toujours avec plusieurs équivalents temps plein qui, quotidiennement depuis le mois de mars, essaient de venir en aide aux personnes d'origine ukrainienne mais également aux personnes qui continuent de les accueillir, malgré toutes les difficultés que cela peut générer.

Et vient s'ajouter à cela une nouvelle crise, qui se superpose aux précédentes et qui est bel et bien cette crise de l'énergie.

Je ne porterai pas de jugement sur l'expression de la Ministre en charge de la compétence au niveau fédéral. Quoiqu'il en soit, dans cette crise énergétique, le CPAS n'est qu'un maillon de la réponse que l'on peut y apporter, un tout petit maillon devant une situation qui est très complexe et qui touche très largement les personnes.

J'entends les différents niveaux de pouvoirs et toute une série de propositions qui sont formulées. Il faut se rendre compte que la multiplicité des réponses qui sont apportées amène une très grande difficulté dans le chef des personnes qui doivent y répondre, au niveau des CPAS. Il faut à la fois maîtriser les choses et essayer de comprendre de quelle manière elles vont être mises en œuvre. Tant qu'il n'y a pas un discours clair, limpide de l'ensemble des pouvoirs qui vont donner une réponse partielle à cette crise énergétique, les CPAS seront en difficulté.

Je rajouterai à cela qu'il n'est pas suffisant d'alimenter les Fonds énergie. Il faut aussi donner les moyens humains aux CPAS de pouvoir répondre.

Lorsque l'on a une explosion – parce que c'est bien à cela que nous devons faire face – des sollicitations par rapport à cette crise énergétique et des sollicitations tout à fait légitimes, il faut aussi se rendre compte que nous devons avoir les personnes qui sont à même de pouvoir répondre.

Notre cellule Energie fait son maximum. Elle doit aussi faire face à l'agacement des personnes, elle doit aussi faire face à la détresse de ces personnes et jusqu'à présent, peu voire pas de moyens humains ont été dévolus au CPAS pour pouvoir y faire face.

C'est effectivement en se serrant les coudes, c'est effectivement à travers le renforcement des synergies que l'on va pouvoir passer ce cap très difficile.

On a évoqué à plusieurs reprises toute une série d'éléments qui sont relatifs aux synergies qui existent entre la Ville et le CPAS. Les crises ont clairement favorisé le rapprochement des deux institutions, dans leur travail au quotidien, à travers les différentes crises qui ont été évoquées et qui sont toujours d'actualité.

Par rapport à la question de Madame Klein sur l'approche psychosociale qui pourrait aussi être transmise dans l'approche et l'encadrement du sans-abrisme, on a ici d'éminents représentants du RSUN, je pense qu'il est très clair que cela fait partie des constats que nous avons. Les personnes qui se retrouvent à la rue ont des facteurs qui sont potentiellement une des raisons pour lesquelles elles se retrouvent à la rue et les différentes réformes précédentes n'ont pas aidé à pouvoir appréhender les choses de manière optimale.

Nous devons travailler ensemble, je pense que nous le faisons, dans les réflexions qui sont portées par le RSUN, dans les réflexions qui sont portées dans le cadre de l'évolution attendue de l'abri de nuit qui peut, lui aussi, apporter potentiellement une réponse.

Concrètement, des engagements ont été réalisés dans le cadre des différentes crises. Il faut poursuivre l'effort et l'approche psychosociale, en tout cas tenir compte de l'impact de la santé sur le profil des personnes qui sont accueillies est très clairement à l'ordre du jour et dans les cartons des différents projets en gestation pour le moment.

Monsieur Lemoine, j'entends vos expressions et le constat que vous avez fait de l'expression de la Ministre, ce matin, redirigeant toutes les personnes vers les CPAS.

Je ne serai pas beaucoup plus long, je l'ai dit tout à l'heure.

Nous avons besoin de pouvoir avoir les justes réponses. Nous avons besoin d'avoir un message qui soit clair. La multiplicité des décisions ne rend pas les choses aisées. Il faut savoir que, chaque fois qu'il y a une expression d'un membre d'un Gouvernement, quel qu'il soit, le lendemain, ce sont des dizaines voire des centaines d'appels téléphoniques qui arrivent au CPAS pour savoir comment les mesures vont se concrétiser.

Les effets d'annonce qui existent malheureusement depuis de nombreux mois et les différentes crises qui se sont succédé, sont très dommageables pour les CPAS. Il est vraiment très important que nous puissions avoir – et ce n'est en rien un reproche, c'est juste un constat de terrain – des messages qui permettent d'avoir, pour ces acteurs qui travaillent au quotidien à soutenir les Namuroises et les Namurois, des réponses qui soient appropriées et efficaces.

Madame Grandchamps a évoqué la cuisine centrale comme étant une des nombreuses synergies. Je crois qu'elle est effectivement fort d'actualité mais on est déjà presque dans une perspective d'avenir puisque nous avons un rapport de synergies qui se base sur l'année 2021 et les choses se construisent petit à petit, avec une première étape franchie ici, il y a quelques semaines: l'inauguration de cette cuisine centrale. Une seconde étape, que j'appelle de tous mes vœux, sera la concrétisation de la production, par les cuisines du CPAS, des repas à destination des établissements scolaires namurois, singulièrement ceux du réseau communal.

Madame Ben Brahim,

Vous avez raison sur le fait que nous sommes dans une conjoncture difficile. Oui, il faudra probablement des décisions qui sont des décisions de responsabilisation.

Par contre, il me semble absolument indispensable de directement couper court à l'une de vos expressions qui est liée au fait que nous toucherions à la masse salariale. En aucun cas – en aucun cas et je pourrais le redire un nombre incalculable de fois si besoin en était – il n'y a intention de toucher à la masse salariale. J'aime autant rassurer tous ceux qui nous écoutent parce que je sais qu'il y en a qui écoutent et je sais que certaines personnes sont très sensibles à ce genre d'expression et peuvent donc s'inquiéter. Je pense qu'ici, il faut clairement le dire: qu'elles ne s'inquiètent pas. Il est inutile de diffuser ce type de message.

Il y a un travail de responsabilisation qui doit être fait, il y a un travail nécessaire sur les finances du CPAS. Ce n'est ni agréable, ni évident. Je pense que ce travail est fait le plus largement possible en essayant de réfléchir collectivement sur des pistes de solutions.

Vous savez que je partage le même point de vue que vous par rapport à l'EFT. Vous savez qu'il y a effectivement des enjeux qui y sont liés par rapport à la situation dans laquelle la structure se trouve, avec deux départs qui doivent pouvoir être remplacés. Mais nous devons rester un moteur de solutions par rapport, notamment, aux pénuries d'emplois et on en parlera ultérieurement puisque cela fait partie du sujet à l'ordre du jour, qui est l'emploi au sein de la commune.

Oui peut-être qu'à travers des synergies renforcées, nous pourrions trouver des réponses pour l'EFT, pour d'autres services.

Vous avez fait allusion à un certain nombre de synergies qui sont évidentes à vos yeux mais qui ne seraient pas explicites. J'imagine que nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Le budget arrive.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Oui, pas de souci. C'est pour cela que je dis que nous en reparlerons ultérieurement.

Effectivement, il faut pouvoir se donner les moyens en ce moment, qui est un moment difficile

à la fois avec des enjeux sociaux, qui explosent et à la fois avec une situation budgétaire qui est, pour toutes les entités qu'elles soient locales ou à d'autres niveaux de pouvoir, particulièrement compliquée. Cet équilibre va être difficile, il ne va pas être simple et comme je l'ai dit tout à l'heure, les choix qui vont devoir être portés ne seront pas des choix aisés mais on essaiera de les rendre les plus appropriés.

En ce qui concerne l'expression de Monsieur Gravy sur les crèches, je laisserai à ma collègue, Madame Halut, le soin d'y répondre.

Je voudrais quand même juste préciser – et vous le savez, Monsieur Gravy – que le CPAS porte un certain nombre de dispositifs qui, au départ, étaient des co-accueils et sont donc progressivement en train de se convertir en crèches. Donc, nous y travaillons et nous sommes soucieux de cela, notamment à travers une dimension intergénérationnelle puisque dans l'une ou l'autre de nos maisons de repos, nous avons l'occasion d'avoir des crèches qui permettent d'amener, à la fois une plus-value pour les travailleurs (puisque'ils sont prioritaires dans l'accès aux crèches) mais également pour les résidents des maisons de repos.

Je trouve un peu trop simpliste la réponse de dire que nous avons dû renoncer à un projet pour des raisons financières, même si c'est la réalité puisque ce projet a été longuement réfléchi et si la crise budgétaire qui est supportée par l'ensemble des pouvoirs locaux n'avait pas mis à mal toutes nos finances, ce projet serait toujours sur les rails pour le moment.

Effectivement, il y a une conjoncture budgétaire qui ne permet pas de le voir aboutir mais ne traduisons pas de cela le fait qu'il n'y a pas un souhait de la part, notamment, du CPAS de vouloir développer des places de crèches.

Mais je laisserai, soit à Madame Halut, soit au Président de la Sonefa, le loisir de vous répondre par rapport au plan qui a été déposé ou aux éléments qui auraient pu être déposés dans le cadre de l'appel à projets qui a été lancé.

Monsieur Martin,

Dans vos expressions, vous êtes revenu sur des chiffres de 2010 qui évoquaient 3.000 bénéficiaires du RIS au sein du CPAS de Namur. Nous en sommes effectivement bien plus loin, malheureusement, même si depuis maintenant pratiquement 5 trimestres, le nombre de bénéficiaires du RIS est en diminution avec, au cours des 4 derniers trimestres, une diminution de l'ordre de 10%. Mais avec une augmentation – je pense que personne ne pourra en douter – des personnes d'origines étrangères, ce qui est notamment lié à la crise ukrainienne.

Nous avons atteint, je pense, il y a quelques trimestres le pic en ayant dépassé les 4.000 bénéficiaires du RIS. Il faut savoir que maintenant, la courbe est en train de s'aplatir voire de redescendre. C'est une situation qui est suffisamment prégnante que pour que je puisse l'évoquer ici et en tout cas singulièrement différente de ce que l'on a pu avoir les autres années puisque nous avons eu, pendant plusieurs années, une croissance de l'ordre de 10%. Ici, nous avons une décroissance qui se confirme depuis maintenant, comme je vous l'ai dit, plusieurs trimestres.

Vous avez, dans vos expressions, évoqué les 13 quartiers dans lesquels il y a une surreprésentation des personnes qui bénéficient d'un revenu public, pour utiliser une expression peut-être plus large.

Vous le savez, c'est aussi le fruit de l'histoire, lorsque l'on concentrait toute une série de logements, notamment de logements sociaux, dans un certain nombre de quartiers. Nous sommes toujours dans cette configuration-là, même si la tendance actuelle est bel et bien d'accentuer cette mixité que vous exprimez dans vos propos puisque le modèle doit évoluer.

Mais il est certain que les quartiers que vous évoquez resteront des quartiers avec une densité importante de personnes qui émargent, soit du CPAS, soit qui ont d'autres revenus de substitution.

Je partage avec vous aussi la préoccupation par rapport à cette pauvreté infantile. On a parlé l'année dernière du fait que l'on avait obtenu, à travers le SIS (Service Insertion-Sociale), un subside relativement conséquent, qui nous permet de développer un travail avec les jeunes

des quartiers, notamment. Ce travail se poursuit. Au moment où on l'a évoqué l'année dernière, nous en étions à avoir reçu la bonne nouvelle et envisagé les engagements et puis le travail s'est poursuivi. Nous sommes en questionnement sur la manière dont nous pouvons aller encore plus loin.

Madame Halut pourra également répondre sur la pauvreté infantile puisque je sais que c'est un sujet qui lui tient très à cœur.

Vous avez longuement évoqué les éléments relatifs au logement et singulièrement au logement public. Vous avez raison sur le constat du fait que la dynamique privée, en termes de logements sur Namur, nous fait nous éloigner progressivement de l'objectif des 10% qui était l'objectif qui semblait – à un moment donné en tout cas – atteignable.

Par contre, je pense qu'il est tout à fait erroné de considérer que l'engagement logement ne porte pas ses fruits. Je vais me permettre d'apporter un certain nombre de chiffres sur le sujet.

Le Collège communal a révisé ses priorités en termes notamment de charges d'urbanisme et a donc considéré que la dynamique de développement urbanistique, qui existe sur Namur, doit pouvoir aussi trouver sa concrétisation dans la captation de logements d'usage public ou l'acquisition à prix coûtant dans l'usage public. Cela fonctionne, Monsieur Martin. Cela fonctionne, contrairement à ce que vous évoquez puisqu'à l'heure où je vous parle (mais vous ne pouviez pas avoir les chiffres donc je ne peux pas vous en vouloir par rapport à cela, c'est la plateforme logement qui s'est réunie récemment qui a permis de faire un inventaire complet) la captation logement, liée à la négociation entre les promoteurs et la Ville dans le cadre d'obtention de permis d'urbanisme et donc la conversion des charges d'urbanisme dans une action logement, permet aujourd'hui de capter près de 70 logements supplémentaires par rapport à la situation d'il y a 3 ans.

Je considère, à titre personnel, que c'est un bon début même si je suis tout à fait conscient qu'il y a moyen d'aller encore plus loin.

Concernant la création pure de logements, je pourrais vous renvoyer simplement à votre Ministre en charge de la compétence, pour juger le pouls de son intention de création de logements. Il se fait que nous sommes toujours en attente, je dirais presque désespérément, d'un ancrage logement ou d'une substitution par rapport à cela mais dans les faits, nos sociétés de logements publics (les 3 structures dont 2 sont représentées aujourd'hui par la voix de leur Président) continuent à créer des logements. Vous le savez, j'imagine au moins pour l'une de ces trois structures, un certain nombre de projets sont dans les cartons voire même bien au-delà puisque des permis ont été octroyés et qu'un certain nombre de logements va pouvoir se réaliser. Je pourrais vous donner les chiffres des projections dans les prochaines années de logements qui vont être créés grâce à cette dynamique au niveau des sociétés de logements publics.

En ce qui concerne les logements inoccupés, vous avez aussi raison sur le fait que nous n'arrivons pas à capter un logement. Non pas que la dynamique ne fonctionne pas mais simplement que l'aboutissement n'est pas celui-là. Il y a, depuis un peu plus d'un an, un an et demi, des ressources humaines qui sont exclusivement dédiées à la lutte contre les logements inoccupés. Cette lutte contre les logements inoccupés porte ses fruits.

Je m'explique.

La captation de logement n'est pas la seule finalité de la lutte contre les logements inoccupés.

L'objectif est effectivement qu'un bien inoccupé puisse retrouver une vocation à être occupé, par définition, finalement quelle que soit la manière d'y arriver. Sur les plus de 500 dossiers qui sont ouverts à l'heure actuelle, plus de la moitié ont déjà trouvé une issue soit par l'activation d'une dynamique auprès du propriétaire actuel (les courriers successifs et l'intensification du suivi par les services permettent au propriétaire de se rendre compte que nous serons derrière lui à chaque étape pour être certains que le bien soit finalement occupé), soit par la vente. Énormément de biens, qui étaient en désuétude, ont trouvé une solution à travers la revente. La politique des logements inoccupés peut avoir différents débouchés et j'en ai parlé : soit cela active finalement les propriétaires à en faire quelque chose, soit la vente est une des solutions.

Par contre, un troisième élément est arrivé dans ce suivi des logements inoccupés, c'est le fait qu'un certain nombre de propriétaires ont fait basculer leur logement ou leur logement inoccupé dans la catégorie des secondes résidences. Il y a clairement, de notre point de vue, un travail à faire par rapport à la définition de ce que sont les secondes résidences pour que l'échappatoire liée à cette identification de logements inoccupés ne soit pas le simple basculement en seconde résidence.

Donc cela porte ses fruits et pour être encore plus clair, nous avons engagé un bureau d'avocats pour pouvoir tenter des actions en cessation pour trois logements, pour lesquels les opérateurs immobiliers, qui ont manifesté un intérêt sur le principe, après visite, ont considéré que les biens n'étaient pas récupérables sans grand frais et donc sans une rentabilité minimale. Puisque les opérateurs à qui nous aurions pu confier ces biens n'ont pas trouvé intérêt dans ces trois situations, nous sommes donc en train de citer les propriétaires en action en cessation avec, nous l'espérons, des jugements positifs et des astreintes suffisamment fortes que pour que ces biens trouvent une nouvelle destination.

Vous avez évoqué, à plusieurs reprises dans les différentes expressions, l'attachement que vous avez à la charte relative à la fin du sans-abrisme. Je pense que nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Effectivement, c'est une charte qui nécessite un suivi constant. Je remercie le RSUN pour l'énergie qu'il déploie à travers cela. Je dois aussi souligner les moyens qui sont dégagés au niveau régional pour que nous puissions avancer sur le sujet. Je crois que Namur n'a pas à rougir mais nous pourrions toujours considérer que les efforts ne sont pas suffisants. Il y a lieu de pouvoir trouver des solutions par rapport aux situations et notamment par rapport à celles qui ont été identifiées dans le cadre d'un dénombrement qui a été réalisé fin de l'année dernière et pour lequel nous en sommes maintenant à traduire les résultats de ce dénombrement sur des actions concrètes puisque c'est l'objectif, pas uniquement de réaliser un dénombrement mais d'en tirer les conclusions et de faire avancer les choses.

Je ne vous cache pas que les choses pourraient aller plus vite. Il faut pouvoir avancer, il faut pouvoir se réunir suffisamment fréquemment pour pouvoir trouver les réponses et la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons n'est pas source de solutions mais plutôt de difficultés, qu'il nous faut franchir pour pouvoir amener les justes réponses dans cette préoccupation majeure que nous avons tous sur la fin du sans-abrisme, dans laquelle le projet Housing First apporte certainement des réponses très pertinentes.

En ce qui concerne la question posée par Monsieur Seumois sur les inondations, vous avez lu cela dans le rapport des synergies comme étant une des collaborations, concernant votre question sur le suivi, je pense que Monsieur Gennart pourra éventuellement vous apporter des réponses utiles sur les actions qui ont été enclenchées depuis les dernières discussions et notamment l'identification d'un certain nombre de budgets qui ont été alloués à ces réflexions relatives aux inondations. Nous avons eu l'occasion d'entendre, au sein du Collège, le brillant exposé de l'hydrologue qui a été engagé et qui nous permet effectivement d'avoir une vision claire sur le court, le moyen et le long terme, sur les actions qui peuvent être menées sur le territoire communal afin, nous l'espérons, que cet épisode malheureux ne puisse plus survenir.

Monsieur Bruyère,

Concernant la concrétisation des personnes qui bénéficient d'un contrat article 60, vous l'avez évoqué, les chiffres datent effectivement de 2021 parce que l'on fait ici état d'un rapport de synergies de l'année antérieure, les chiffres continuent d'évoluer d'année en année.

Je n'ai pas de réponse par rapport à votre question sur le taux d'engagement qui y est associé. Je sais qu'il existe. Il n'est pas nul. Certains services ont plus de réflexes d'engagements au terme des contrats article 60 que d'autres.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes dans une situation où la mobilisation des personnes pour les contrats article 60 et la réinsertion socio-professionnelle est vraiment complexe.

La crise Covid a amené son lot de difficultés supplémentaires. L'éloignement par rapport au

marché de l'emploi est une réalité, en ce compris pour les personnes qui émergent du CPAS et qui s'intègrent dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle. Il faut s'attendre (je vous donne déjà l'information pour l'année 2022, voire 2023) à une diminution de mise à disposition parce que nous avons effectivement une plus grande difficulté à mobiliser les personnes mais l'objectif, que ce soit avec la Ville ou avec les autres partenaires, les CPAS (le CPAS est lui-même porteur d'un certain nombre d'insertions à travers ces contrats), la volonté est bien de donner à la personne toutes les chances de pouvoir se réinsérer durablement, même si nous ne savons pas toujours concrétiser les emplois à travers contrats plus stables. En tout cas – et je pense que c'est aussi le cas du service Synergie emploi qui est venu, lors de la Commission communale, exprimer la manière dont il travaille – notre volonté au CPAS est de donner aux personnes les outils pour pouvoir s'insérer durablement. On privilégie la formation avant la mise à l'emploi parce que l'on considère qu'une personne mieux formée a d'autant plus de chance de pouvoir se réinsérer.

J'ai essayé d'être complet, Madame la Présidente. Si quelqu'un a l'impression que je n'ai pas apporté de réponse aux questions qui ont été exprimées, je m'en excuse et je pourrai corriger mais je pense que Madame Halut et peut-être Monsieur Gennart ont peut-être des éléments complémentaires à apporter.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Je passe naturellement le témoin à Madame Halut puisque certaines questions posées relèvent directement de ses compétences.

Mme C. Halut, Echevine :

D'abord merci pour vos questions.

Monsieur Gravy,

Par rapport aux places en crèche et le Plan Cigogne, nécessairement nous avons été préoccupés par le problème des places en crèche, tout particulièrement ce qui touche les femmes puisque les femmes des milieux précarisés, les familles monoparentales aujourd'hui, ce sont encore beaucoup les femmes qui les portent. Il est donc essentiel que nous augmentions les places de crèche au sein de notre commune.

Pour le projet Mosaïques, il est vrai que ce projet a été évoqué longuement à la Sonefa, en comité de gestion, pour transférer cette crèche dans le projet du nouveau bâtiment du CPAS, en augmentant le nombre de places de 14 places à 37 places. Ce n'est pas la Sonefa qui n'a pas porté ce projet mais, comme le bâtiment du CPAS ne se réalisera pas pour 2025 (dans le Plan Cigogne, il fallait que les bâtiments et les places de crèche soient disponibles pour le mois d'août 2025), il n'était pas possible d'envisager de présenter ce projet.

Ce n'est peut-être pas pour cela qu'il est tout à fait enterré.

En tout cas, au sein du comité de gestion de la Sonefa, sous la présidence de Monsieur Capelle, nous avons été particulièrement attentifs à présenter des projets : plusieurs projets de transformation des co-accueils en crèche, avec des places augmentées de 4-5 places en fonction des co-accueils rassemblés.

Nous avons présenté 3 projets de plus forte ampleur.

Un projet Ribambelle qui augmentera le nombre de places et 2 grands projets de plus grande ampleur.

Un projet au niveau de l'Ecolys à Suarlée, un projet de 56 places en collaboration avec l'Union wallonne des entreprises, un projet qui est public-privé avec une garantie d'avoir des places communales et la gestion sera assurée par la Sonefa.

Le deuxième projet présenté est un projet qui est porté par Solidaris, qui se fera à Malonne en face du terrain qui se trouve en face de la Ferme blanche. Ce projet est un projet de 56 places et c'est un projet qui aura la belle ouverture à des enfants porteurs de handicaps. C'est un projet qui sera porté, au niveau de son infrastructure, totalement par Solidaris et il sera porté, dans le projet personnel par le Plan Cigogne, avec évidemment une grande ouverture à des places communales et une gestion assurée par la Sonefa.

Je pense que nous avons donc répondu de façon positive à ce Plan Cigogne et nous espérons que nous aurons une part de ces projets que nous avons déposés.

Pour Monsieur Martin,

Au sujet du groupe de la pauvreté infantile, justement, j'ai signé aujourd'hui le courrier qui va vous être envoyé pour vous convoquer à la première réunion participative qui aura lieu le jeudi 17 novembre à 18h et où je demande à chaque groupe de désigner une personne qui a envie de s'engager au sujet de la pauvreté infantile et de réfléchir ensemble à sa détection au niveau des crèches et des écoles, au niveau des procédures à mettre en place et évidemment un plan d'actions pour accompagner ces enfants et ces familles précarisées.

Je pense avoir répondu à votre question.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Merci.

Monsieur Gennart, pour un complément d'information concernant les inondations ?

M. L. Gennart, Echevin :

Oui, à Monsieur Seumoï mais je ne le vois plus.

Je pense qu'il y a eu un Conseil spécial inondations. Je ne pense pas que l'objectif est de parler de toutes les mesures qui ont été prises pour nettoyer et refaire la voirie. Je pense que cela s'adresse plus à ma Commission et éventuellement un point plus tard mais je crois que cela dépasse un peu le cadre de la soirée aujourd'hui.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Très bien.

Je vois que Madame Bazelaire voudrait aussi ajouter quelque chose.

Mme Ch. Bazelaire, Echevine :

J'aimerais juste répondre à Monsieur Bruyère par rapport au nombre d'équivalents temps plein.

Pour l'instant, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 15 septembre, nous avons 49 "article 60" qui ont été mis à disposition à la Ville.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Merci pour ce complément d'information intéressant.

Si plus personne dans le Collège ne souhaite s'exprimer, je repasse la parole aux Conseillers et Conseillères qui souhaiteraient à nouveau s'exprimer.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS :

Je commencerai par Monsieur Gennart, pour ne pas l'oublier.

En fait, on a eu une présentation assez dense lors de la Commission de Monsieur Noël sur la partie inondations. Il y a eu un focus sur les inondations, ce qui est d'ailleurs présent dans le rapport et je pense qu'il y a eu une volonté de pouvoir aller plus loin. Aucun souci que l'on aille plus loin dans les réponses dans une de vos Commissions mais je pense qu'il est important que l'on ait aussi le suivi par rapport aux personnes qui sont encore impactées par ce séisme.

Merci.

Je voulais remercier chacun et chacune pour les réponses qui ont été exprimées.

Tout d'abord, Monsieur Noël, on ne peut en effet que se réjouir de la décroissance même si elle est très lente et "significative". Elle reste quand même fort élevée et on sait surtout que

l'on doit aussi faire face à cet autre fléau qui est le non recours au droit, vous le savez. C'est une chose pour laquelle on se bat, c'était une thématique aussi de la journée de lutte contre la pauvreté. On sait que derrière ces chiffres, il y a aussi tous ces chiffres gris, ce sont tous ceux qui ne sont pas repris, dans toutes les catégories, y compris – j'ai envie de cibler – les "nits" alors qu'ils sont surreprésentés au niveau du CPAS. On sait qu'il y a toute une série de personnes qui échappent aujourd'hui aux radars parce qu'elles sont totalement découragées, parce que les effets de la crise sont là et qu'il y a aussi un découragement aujourd'hui par rapport à toutes ces difficultés et ces labyrinthes institutionnels parfois, voire le clivage ou la stigmatisation des personnes qui poussent la porte du CPAS et vous le savez mieux que moi, vous l'avez souvent répété.

Je pense qu'il faut aussi avoir cela à l'idée et de ne pas uniquement se baser sur les chiffres, même si on peut se réjouir qu'ils soient en stagnation de principe.

Sur la question des quartiers, il y a en effet l'histoire mais l'histoire on peut aussi la transformer. Vous allez me voir venir puisque je pense que cela fait quand même quelques temps que vous êtes à la manœuvre (on sera dans la 18^{ème} année, l'année prochaine) et je pense que s'il y a aujourd'hui des volontés, sans passer en revue tout ce que vous m'avez donné comme réponses et dans ce qui nous apparaît comme une bonne dynamique, qui arrivent tardivement et que l'on aurait sans doute pu les enclencher avant que pour devoir constater aujourd'hui que le privé prend sans doute un pas plus important que le public, naturellement en considérant que les sociétés de logements ont leur part à faire mais on sait que le pouvoir public a aussi des instruments et des outils à sa disposition.

Je prends les charges d'urbanisme – Madame Scailquin le sait, pendant des mois et des années, je l'ai ennuyée avec cela et aujourd'hui, elles sont à l'ordre du jour et je pense que c'est une bonne chose pour pouvoir être attentif, dans les nouveaux quartiers, aux logements publics et à la mixité sociale, ce que je n'ai pas toujours comme sentiment lorsqu'on échange, notamment avec Madame Mouget, avec l'apparition de nouveaux logements ou bien avec Madame Scailquin sur les projets en centre-ville, par exemple. Il faudrait y être attentif pour corriger le tir.

Sur la pauvreté infantile, je vous remercie Madame Halut, d'y avoir répondu. C'est un sujet préoccupant et vous pouvez naturellement compter sur nous pour répondre à votre convocation ou invitation par rapport à un sujet qui est important.

Sur le Housing First, plusieurs choses.

Tout d'abord, je pense qu'au-delà des moyens qui sont mis à disposition – vous l'avez rappelé – il y en a d'autres qui pourraient être enclenchés. Je le sais et Monsieur Auspert pourra le confirmer au niveau du Foyer Jambois : nous étions les premiers à nous inscrire dans cette dynamique avec, de manière significative, 3 logements et encore aujourd'hui je pense qu'il y en a plus. Il a fallu longtemps pour que la Régie foncière, timidement, du bout des lèvres, puisse s'enclencher.

C'est aussi cela que je veux évoquer avec vous : au-delà des moyens humains qui sont mis en place, il y a aussi un effort que la Ville doit faire via sa Régie foncière pour mettre à disposition des logements pour faire en sorte d'apporter aussi sa plus-value, à côté des SLSP, AIS et autres instruments opérateurs de logements.

Sur la question des moyens régionaux que vous avez évoqués, puisque dans votre intervention tout à l'heure vous disiez que parfois on attendait la voix des autorités mais la voix des autorités, ce sont aussi de bonnes nouvelles, comme vous l'avez soulevé. Je veux souligner l'action de mes amis du CPAS pour avoir été à la manœuvre (Madame Ben Brahim et Monsieur Gravy) pour souligner l'importance de pouvoir soutenir la dynamique en place au niveau du CPAS.

Peut-être aussi qu'il y a d'autres opportunités, comme la prise en logement qui pouvait être saisie via un appel à projets de la Région. Je pense qu'il y a aussi des moyens à aller chercher de ce côté-là, qui dépendent de Madame Morréale pour faire en sorte que l'on puisse avancer dans une dynamique comme celle-là.

Je suis en tout cas heureux d'entendre que vous avez abandonné les primes pour les

logements inoccupés mais que l'on est aujourd'hui dans quelque chose qui est plus contraignant. Vous avez raison de dire que lorsqu'il y a un engagement qui est pris, il faut aller au bout des choses et que l'action en cessation donnera peut-être des leçons en matière de spéculation foncière qui est totalement inadmissible. Je pense qu'il faut que l'on puisse montrer les dents lorsque, sur notre territoire, alors que l'on a une pression foncière énorme, que Namur reste sans doute la commune la plus exposée en province de Namur, nous devons agir de la sorte et faire en sorte que l'on ne puisse pas laisser des logements vides et inoccupés.

Je vous remercie en tout cas pour les éléments de réponse qui nous ont été donnés. On restera évidemment attentif par rapport à l'évolution de celles-ci.

Merci Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Merci aussi Monsieur Martin.

Monsieur Noël, vous souhaitiez encore ajouter quelque chose ? Je vous en prie.

M. Ph. Noël, Président du CPAS :

Je serai très bref mais je pense que c'est important de rendre à César ce qui appartient à César.

L'engagement logement, c'est une initiative précurseur de ma voisine, Madame Scailquin. Je suis très heureux de pouvoir bénéficier des fruits de cela mais on a aussi fait en sorte que l'on puisse développer les choses mais je pense qu'il est important de rappeler que, déjà sous la précédente législature, un certain nombre d'éléments et de jalons avaient été posés afin de pouvoir mettre en œuvre cet engagement logement qui, pour l'instant, est une des solutions positives que l'on peut avoir en termes de captation logement et de création de logements à vocation publique.

Concernant la prime, vous avez traduit mes propos en disant qu'elle était abandonnée. En fait, elle existe toujours mais elle n'est pas mobilisée donc elle n'intéresse personne, pour être clair. Par contre je l'avais dit d'emblée : la Ville, dans une première démarche, tend la main en disant "Nous pouvons être un opérateur avec lequel vous pouvez travailler, vous propriétaire privé, pour pouvoir rendre vos logements occupés" mais si la main n'est pas saisie, on avance. Vous avez très bien synthétisé les choses : nous sommes maintenant, pour les personnes qui n'ont pas saisi la balle au bond, dans un processus beaucoup plus contraignant, on ira jusqu'au bout, on ne lâchera jamais les choses parce que, outre l'impact social que peut avoir une inoccupation d'un logement, il y a bien d'autres dégâts collatéraux de cette inoccupation. Donc nous sommes à présent dans une démarche très contraignante.

Je parle de 3 dossiers actuellement dans les mains de notre avocat mais il y en a beaucoup d'autres qui vont suivre parce que, si nous voulons aboutir à des résultats encore plus perceptibles au niveau des logements inoccupés, il faut aussi pouvoir être plus ferme par rapport à ces propriétaires, qui parfois pour des raisons purement spéculatives laissent des biens à l'abandon bien trop longtemps.

Voilà Monsieur Martin peut-être en complément à votre expression.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Voilà encore donc des précisions Monsieur Martin et Madame Scailquin a dû se réjouir d'avoir ces félicitations.

Vous, j'espère que vous avez les éclaircissements que vous souhaitez.

M. F. Martin, Chef de groupe PS :

Oui mais je vais prendre le dernier mot puisqu'il m'appartient.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Bien sûr, c'est à vous.

M. F. Martin, Chef de groupe PS :

Tout d'abord, je connais assez Madame Scailquin pour savoir ce qui a été mis en place donc vous avez raison de rendre à César ce qui est à César, même si le fait de doper l'outil est une bonne chose.

Sur la prime, je vais vous rassurer tout suite : j'ai des idées pour pouvoir utiliser les montants qui sont aujourd'hui résolus. Il faut passer à autre chose, vraiment et le budget 2023 vous y invitera.

Une dernière chose Madame la Présidente, si vous le permettez, on ne va pas revenir sur le débat mais sur la question de la mendicité, je vous invite vraiment à prendre langue avec le RSUN pour voir comment il peut aussi aider, que ce soit les commerçants, GAU (enfin, je parle comme un vieux) Namur Centre-Ville, pour faire en sorte qu'il y ait vraiment un partenariat qui puisse être effet et surtout pouvoir entendre les préoccupations que connaissent ceux et celles qui sont dans ces situations.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Vous aurez le mot de la fin mais Madame Mouget souhaite répondre à ce que vous avez dit.

Mme Ch. Mouget, Première Echevine :

Non, je réponds à ce qui a été évoqué préalablement et qui concerne la Régie foncière, avec ma casquette d'Echevine de la Régie.

En fait, j'ai bien entendu la petite perche qui était lancée mais on ne peut pas la saisir parce que la Régie foncière ne fait pas partie des opérateurs bailleurs reconnus par les articles 130 et suivants du Code wallon du Logement. Nous avons été condamnés à cet effet. Nous ne pouvons pas pratiquer de loyer dit "social". Donc nous avons des logements publics qui sont mis sur le marché à un prix légèrement inférieur mais ne nous pouvons pas, nous Régie foncière, pratiquer des loyers sociaux.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Monsieur Martin ?

M. F. Martin, Chef de groupe PS :

Je pense que l'on n'est pas sur la même longueur d'onde : mettre à disposition, dans le Housing First, des logements. Il y a déjà un logement, si je ne m'abuse, qui est consacré au Housing First donc il faut en développer davantage, peu importe si les loyers sont des loyers sociaux, de toute façon ils sont moins élevés que ceux qui sont pratiqués dans le privé, donc il faut mettre à disposition davantage de logements. C'était là le sens de ma question.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Merci beaucoup.

Je crois que maintenant, nous pouvons passer au point suivant puisque le débat a bien eu lieu, me semble-t-il et que chacun a pu s'exprimer.

2. Violences conjugales et intrafamiliales

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée :

Le point suivant porte sur les violences conjugales et intrafamiliales. C'est à nouveau Monsieur Noël, qui va bien sûr être très sollicité aujourd'hui, qui va faire le point sur la question.

M. Ph. Noël, Président du CPAS :

Merci Madame la Présidente.

Effectivement, nous nous étions engagés dans le cadre de notre réunion conjointe de faire annuellement l'évocation de deux dossiers qui sont relatifs aux violences intrafamiliales ou au CPVS (Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles).

Je vais me permettre de faire peut-être la synthèse des éléments qui sont relatifs à cela.

En ce qui concerne l'Espace VIF, si je devais synthétiser les grandes étapes depuis l'année dernière, la première – et on l'a évoquée dans un dernier Conseil – c'est le partenariat avec la Ville d'Andenne, dans le cadre du projet Impulse VIF, initié par le SPF Intérieur et qui aboutit sur une réponse favorable dans le cadre de cet appel à projets.

Nous avons obtenu un subside de 100.000 € sur deux années. Ce subside doit servir à plusieurs choses. D'abord, en ce qui concerne Namur, cela permet de financer l'achat d'un véhicule qui va permettre la mobilité des personnes qui sont présentes dans la CEDO, le développement d'un site Internet et, à raison de 10 heures par semaine, un engagement d'un temps de travail complémentaire pendant les 2 années.

En ce qui concerne la commune d'Andenne, le subside doit permettre le développement d'une antenne locale. Cette antenne locale ne procédera pas à des évaluations, telles que la CEDO peut le faire mais il s'agit de mettre en place un local qui sera aménagé sur place pour faciliter l'accès au dispositif pour les professionnels, citoyens et citoyennes qui résident à proximité dudit local.

Nous avons également, lors de l'année écoulée, eu la signature des conventions des différents partenaires de la CEDO, que sont le CPAS de Namur, le CPAS de Couvin (qui travaille à distance), la structure Ça ne vaut pas l'coup et celle d'Une Rive à l'Autre. Donc la signature des conventions de partenariat est effective.

Au niveau de la logistique, le matériel informatique a été acquis et nous sommes dans les démarches d'une ouverture d'une ligne téléphonique, ce qui prend – je vous avoue – beaucoup plus de temps que je ne peux imaginer qu'il soit possible. Je dois bien constater qu'il faut un certain nombre de temps.

L'Espace VIF est donc bel et bien sur les rails et l'ouverture prochaine, imminente même si elle a été reportée déjà à deux reprises, est toujours dans les perspectives proches.

En ce qui concerne les éléments de partenariat, nous avons eu une réunion spécifique sur le sujet, encore fin de semaine dernière, au sein du CPAS. On se rend compte que le CPAS joue aussi un rôle de première ligne par rapport à la détection des difficultés, dans le cadre de ces dispositifs VIF avec une réflexion très poussée maintenant sur les éléments relatifs à la soustraction des personnes, qui sont soumises à ces violences, pour pouvoir les écarter dans des hébergements même provisoires en attendant une situation stabilisée. Nous sommes en train d'élaborer un certain nombre de solution, pour pouvoir rapidement et facilement proposer des solutions pour des personnes qui se retrouvent avec l'intention de sortir des situations complexes dans lesquelles elles se trouvent.

Dans un premier temps, l'Espace VIF ouvrira ses portes aux professionnels de terrain qui pourront ainsi bénéficier du dispositif.

Dans un second temps, ce seront des personnes qui sont victimes des violences intrafamiliales qui pourront venir ainsi que les auteurs. On a rebaptisé "l'Espace VIF" mais c'est historiquement un dispositif qui s'appelait, qui s'appelle toujours dans le langage plus global, le Family Justice Center et qui voit donc aussi un volet relatif aux relations entre la Police, la Procureur du Roi et la réflexion par rapport aux auteurs dans un second temps.

En parallèle de ce dispositif, les enjeux actuels sur ce lieu c'est notamment de pouvoir pérenniser, à travers une sollicitation de fonds supplémentaires, des engagements puisque nous souhaiterions pouvoir élargir l'équipe pour pouvoir mieux répondre aux attentes et surtout pouvoir élargir les plages d'accueil. Cela va se faire avec une sensibilisation des différents niveaux de pouvoirs compétents en la matière. Cela fait partie des enjeux dans les prochaines semaines.

Comme je l'ai dit, les solutions d'hébergement sont en train de se concrétiser avec potentiellement une solution qui va pouvoir se dégager très rapidement mais je ne vais pas déflorer quelque chose qui n'est pas encore complètement concrétisé.

En ce qui concerne le CPVS, le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles, il y a de

cela maintenant presque 2 ans, le CHR de Namur qui s'était porté candidat a été reconnu comme étant un des nouveaux dispositifs CPVS à l'échelle de la province de Namur.

Les choses avancent de manière très positive et de manière très claire puisque la prochaine cuvée d'ouverture du CPVS concernera la ville de Namur. En 2023, au printemps, on ouvrira les portes au CHR de Namur de ce CPVS provincial avec, comme pilote, le CHR. Le CHR avait donc déposé ce projet auprès de l'Institut d'égalité des femmes et des hommes et qui maintenant est en train de former un certain nombre de personnes. La responsable a été engagée et identifiée.

Dans un premier temps, le CPVS ouvrira ses portes dans une maison qui a été acquise récemment par le CHR. Les travaux vont commencer le mois prochain, que ce soit au niveau d'une réfection de la toiture, du plancher ou l'apport de mobilier. Dans un second temps, on pourra emménager dans ces locaux qui se trouvent juste à côté des urgences. Cela fait d'ailleurs partie des contraintes qui sont liées à un tel dispositif : c'est une forte proximité, moins de 200 mètres par rapport à un service d'urgence de l'hôpital et donc en l'occurrence, celui du CHR.

Dans un second temps, c'est à travers une autre acquisition qui a été faite récemment par le CHR qu'on appelle le site Henrard, qui se trouve vraiment juste à côté, que le CPAS pourra trouver son épanouissement complet. Les travaux seront réalisés et permettront donc, à terme, de voir ce CPVS idéalement situé sur un espace approprié.

C'est dans cette seconde étape, une fois que le site Henrard aura été réaffecté avec ce CPVS que le rapprochement entre l'Espace VIF et le CPVS pourra avoir lieu. Pour l'instant, chacun vit son développement propre au fur et à mesure des avancées des uns et des autres, mais à terme, et c'est bel et bien l'enjeu de la candidature qui a été portée par Namur dans ce cadre-là, c'est qu'à terme, nous puissions avoir ces deux dispositifs qui soient physiquement proches l'un de l'autre, même si chacun gardera ses propres compétences et ses propres enjeux.

Pour l'instant, le CHR travaille sur les rencontres et les formations des différents partenaires qui entourent ces CPVS, que ce soient la Police, le Parquet, la Maison de Justice, SOS Enfants, et en parallèle, le recrutement de l'équipe se poursuit puisque deux psychologues viennent d'être engagés et un médecin, référent VIF a été désigné. On est proche de la complétude de l'équipe qui pourra prendre en charge ces CPVS dont l'ouverture est pour l'instant prévue et cela semble, en tout cas, pouvoir se confirmer mois après mois vers mars, avril de l'année prochaine.

Voilà, Madame la Présidente, le topo que je pouvais faire, une année après, tant sur le dispositif Espace VIF que sur le CPVS comme nous nous étions engagés précédemment. Et je remercie d'ailleurs, la collaboratrice de la Direction générale qui nous a rappelé judicieusement que cela faisait partie de nos engagements devant le Conseil.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci pour cet état des lieux et pour les perspectives qui s'ouvrent devant nous. Il y a-t-il parmi vous des gens, enfin des mandataires qui souhaiteraient s'exprimer?

Madame Chenoy.

Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS:

Merci, Madame la Présidente.

Concernant l'Espace VIF, je tenais à prendre la parole ce soir. Evidemment, nous nous réjouissons de la mise en place d'un tel espace. On sait qu'avec les divers confinements et les crises successives qu'on connaît maintenant, il y a des violences intrafamiliales qui, malheureusement, sont encore, je pense, une réalité pour beaucoup et donc, c'était vraiment nécessaire d'avoir un tel espace, je pense, sur le territoire namurois.

Néanmoins, on sait que, malheureusement, il y a eu une fuite de l'adresse de l'Espace qui a été commise au niveau de la communication. C'est dommageable. On espère vraiment que cela n'entravera pas la bonne réussite du projet. Il est évidemment important. On soutient pleinement le projet et on sera derrière, bien entendu. Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Avant de repasser la parole à Monsieur Philippe Noël, y a-t-il d'autres questions ou remarques?

Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les engagés:

Merci. Effectivement, c'est agréable. Le mot agréable ne sied pas vraiment dans ce contexte-là, mais c'est porteur d'espoir que de voir ces projets aboutissent et là aussi, on doit rendre à César ce qui appartient à César. Elle n'est pas là, mais merci à Stéphanie Scailquin.

Si j'ai bien compris, l'hébergement pourrait intervenir plus vite que prévu. Très bien aussi, le partenariat avec le CPVS.

Je ne comprends pas très bien au niveau de l'équipe actuelle et des plages d'ouverture actuelles. Si je comprends bien cet Espace VIF n'est pas encore ouvert parce que vous avez parlé de 10 heures supplémentaires avec le financement qui viendrait de l'intérieur si j'ai bien compris. En l'occurrence maintenant, quand on dit qu'il va ouvrir de façon imminente, finalement cette équipe est constituée de combien de personnes et quelles seront les plages d'ouverture de cet espace à son ouverture?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci pour vos questions. Il y en a-t-il encore d'autres? Oui, Monsieur Gravy, je vous vois. Je vous en prie.

M. O. Gravy, Conseiller de l'Action sociale PS:

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je pense, effectivement, que cet espace est vraiment quelque chose de fondamental pour Namur et je pense qu'on doit se réjouir que d'une certaine manière toutes les forces vives se soient mises autour de la table pour faire aboutir ce projet.

Au niveau du CHR, je suis heureux également de pouvoir vous dire que la convention avec le relais social a été signée lors du Conseil d'administration d'hier, donc, effectivement, cela avance. On a effectivement fait une acquisition d'un immeuble qui n'était pas prévue au point de départ, mais qui va permettre de finaliser le projet très rapidement.

La question que l'on s'est posée également, c'est que ce centre n'existe pas encore aujourd'hui, mais les victimes sont déjà prises en charge, mais pas, soyons clairs, de manière optimale.

L'avantage de ce centre, c'est qu'effectivement, il y aura une équipe multidisciplinaire, cela veut dire entre guillemets une victime sera prise en charge tant au niveau du Parquet, des services de Police que des assistants sociaux, que des médecins. Cela permettra également de faire en sorte que des prélèvements, le cas échéant, qui doivent être réalisés pourront l'être par des gens qui seront spécialement formés pour cela, pas par les médecins qui sont, effectivement, pour l'instant en charge de ces victimes. Et je rejoins complètement Monsieur Noël par rapport à ce projet, il était fondamental pour la ville de Namur. Il y a également un centre qui va s'ouvrir à Dinant, mais on a eu la chance que notre hôpital public soit retenu par rapport à cela. Et cela, je pense que c'est véritablement une belle avancée.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi pour ces précisions qui mettent en évidence l'importance du projet. Je repasse la parole à Monsieur Philippe Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci, Madame la Présidente.

Madame Chenoy, je peux vous rassurer par rapport au fait que ce dispositif doit rester le plus confidentiel possible en tout cas pour éviter que les victimes ne soient retrouvées par les

auteurs des faits. C'est bel et bien l'enjeu puisque, grâce à la collaboration des journalistes qui avaient relayé l'information, toutes traces depuis lors, il y a quelques jours maintenant, ont complètement été supprimées. A priori, l'essentiel est préservé par rapport à cela. Je tiens tout d'abord à vous rassurer, mais aussi remercier les journalistes dont les bases de données ont retiré toute information qui pourrait amener à identifier la localisation de ce lieu.

Madame Klein, par rapport à la question sur les plages d'ouverture, je ne sais pas vous répondre pour l'instant parce que cela fait partie bel et bien de l'alchimie que l'on doit trouver entre les différents partenaires.

Il y a un temps de travail spécifique, temps partiel, qui est dégagé au niveau de la Province. Nous avons, sur fonds propres, obtenu que la Ville finance également un temps plein. Vous l'avez rappelé dans votre expression. Grâce au subside fédéral, nous pouvons aussi compléter avec encore une personne à temps partiel.

Cela reste insuffisant. Plus nous pourrions avoir de ressources, plus les plages horaires pourront être élargies et donc, l'intention est bel et bien de pouvoir, a minima, s'assurer d'avoir 2 temps pleins exclusivement dédiés afin notamment de ne pas devoir procéder à des fermetures jute parce que la personne prend légitimement ses congés.

L'enjeu sur lequel on travaille maintenant dans la mobilisation des différents niveaux de pouvoir, c'est de pouvoir, effectivement, s'assurer d'une ouverture la plus optimale possible. Et donc, nous sommes toujours en train de rechercher des moyens financiers pour pouvoir avoir une plage d'ouverture qui soit suffisamment large et suffisamment continue dans le temps puisque, malheureusement, les faits ne s'arrêtent pas aux congés des personnes. C'est vraiment très, très important.

C'est pour cela que je suis dans l'incapacité de vous répondre exactement sur les plages horaires, mais je peux réexprimer ce que j'ai dit tout à l'heure, la nécessité absolue maintenant d'aller chercher les moyens pour pouvoir consolider l'équipe actuelle, pour pouvoir donner une chance au dispositif de fonctionner de manière la plus appropriée possible.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Madame Klein ou Madame Chenoy, souhaitez-vous ajouter quelque chose? Non?

Très bien, si personne d'autre ne souhaite poser des questions, je vous propose de clôturer ce point 2.

3. Emploi et réinsertion socio-professionnelle: exposé et présentations diverses

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous propose de passer au 3^{ème} point à l'ordre du jour concernant l'emploi et la réinsertion socio-professionnelle. Bien sûr, ce point a déjà été abordé en Commission, mais nous avons, aujourd'hui, deux personnes ressources supplémentaires qui nous viennent du Forem.

Tout d'abord, je ne sais pas dans quel ordre, Madame Cécile Roelandt, Analyste marché de l'emploi et Monsieur Jean-François Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon. Déjà merci pour votre présence.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

Madame la Présidente,

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames, Messieurs les membres du Collège et du Conseil,

C'est une première pour moi ce soir de parler parmi vous, donc, je tiens à vous dire quand même le côté impressionnant que cela peut représenter.

5, 6 précautions, j'ai envie de dire, notre job aujourd'hui, c'est d'essayer d'objectiver le marché de l'emploi, l'offre et la demande sur le marché emploi et non-emploi. C'est ce qu'on va essayer

de vous partager, de vous partager de l'information.

Deuxième chose, il a été question de beaucoup de choses aujourd'hui, on a parlé de logement, de violence, de CPAS abondamment. Il y a plein de connexions évidemment quand on parle d'emploi à faire avec ces problématiques-là, l'assuétude et autres. Le jus, la réalité dans laquelle on se trouve du matin au soir est bien celle-là et de surcroît, le passage d'une caisse à l'autre, fédérale, régionale.

Le Forem est un outil du Gouvernement Wallon. La chose principale qui a été créée dans ce cadre-là, c'est ce qu'on appelle le Décret de l'accompagnement adapté. C'est la chose majeure qui est sortie jusqu'à présent du Gouvernement Wallon.

Monsieur le Président du CPAS, Monsieur Noël, disait la difficulté de mobiliser. Je pense qu'effectivement, il faut qu'on soit tous conscients sur le marché de l'emploi qu'une des réalités, une des difficultés, c'est la difficulté de mobilisation, mobilisation vers la formation au sens large, mobilisation vers l'emploi quel que soit l'organisme de formation, que ce soit le Forem, l'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), les EFT (Entreprises de Formation par le Travail) ou ISP (Insertions professionnelles). Chaque acteur du marché a de réelles difficultés à remplir ses centres, approvisionner, peu importe les mots.

Ce qui veut dire que chacun, à un moment donné, se doit d'être, quand je suis dans de petites assemblées, je dis sexy. Ici, parmi vous, je vais essayer d'être moins familier et donc dire, plutôt être attractif par rapport au marché pour tout simplement attirer les personnes.

C'est une remise en question permanente de se dire: "Mais tiens, comment est-ce qu'on parvient un moment donné à convaincre qu'il y a un intérêt pour quelqu'un à suivre une formation, à venir rencontrer dans un job day, une entreprise et des choses comme cela?".

Deux autres remarques et puis, on attaque par le contenu. Au niveau fédéral, plein de décisions ont été prises. On peut simplement regretter à ce moment-ci que dans l'escarcelle du Fédéral, on n'ait pas vu des évolutions notoires sur le marché de l'emploi. Pour plein de raisons, je n'en cherche pas la cause. Je vois le constat.

Si je viens au niveau namurois, je tiens à me réjouir des collaborations que l'on a institué depuis un certain nombre d'années à 3 niveaux.

Au niveau de la Cité des Métiers, très sincèrement avec Monsieur Maillen, même s'il n'est pas présent aujourd'hui, je trouve qu'il y a une série de choses qui se réalisent là. Ce n'est pas pour autant qu'on fait le plein dans toutes les formations qui s'organisent.

Deuxième chose, Semaine de l'Emploi, ce qu'on réalise avec Madame Scailquin. On parvient à un moment donné à exprimer le besoin d'entreprises privées et publiques, je ne crois qu'au deux, je ne crois pas à l'un et à l'autre ou à l'un ou à l'autre. Je crois vraiment à la dynamique des acteurs privés/publics ou publics et privés qui créent à un moment donné une dynamique sur le marché de l'emploi et qui fait qu'on amène des personnes à rencontrer les besoins des employeurs.

Enfin, par rapport au CPAS, il y a plein de choses qui se font en termes notamment d'articles 60. L'enjeu, c'est se dire comment éviter qu'une personne n'aille au bout de l'article 60 et ne cherche, entre guillemets, pas à régulariser ses droits et basculer sur la caisse de chômage. C'est un événement, mais pour moi, l'important après l'article 60, c'est l'insertion de préférence le plus durablement possible.

Petit clin d'œil, je ne sais pas s'il y avait du lien entre l'ASBL de tout à l'heure, j'ai cru comprendre qu'il y avait un recrutement dans une EFT, donc welcome si vous le souhaitez, Monsieur le Président, qu'on vous aide à recruter la personne responsable et l'assistante sociale ou etc. Excusez-moi, j'ai l'habitude de faire mon business, donc pourquoi pas ici.

➔ Un PowerPoint est diffusé en séance.

On attaque par le contenu. Excusez-moi.

(Rires dans l'assemblée).

Cela c'est un peu la mission du Forem de se dire à un moment donné que notre job, c'est de rassembler, approcher les demandeurs d'emploi des entreprises. Je vais retourner là d'où je viens puisque l'enregistrement est majeur. Allons-y.

On contribue, pour moi, l'élément me semble important, à l'employabilité des personnes. Il y a des personnes qui sont employables du jour au lendemain. L'école quelle qu'elle soit à donner les vitamines qu'il fallait aux personnes et direct, il y a une adéquation, elles filent à l'emploi; et puis, il y a une série d'autres qui ont besoin d'étapes intermédiaires.

Si je fais le lien avec ce qui est dit, si on parle de tous les problèmes périphériques dont on a entendu parler jusqu'à présent, logement, assuétude et autres. Inévitablement, avant de parler emploi, il faut avoir résolu tous ces problèmes périphériques par rapport à l'emploi. On ne sait pas inverser les choses, parler à quelqu'un emploi s'il a faim ou d'autres choses comme cela. Il faut mettre les choses dans le bon ordre si on veut être capable d'arriver à quelque chose.

La dia suivante, une petite chose ou l'autre à mettre en évidence:

- *Notre job, recruter du personnel.*

Autrement dit, les outils d'aujourd'hui et c'est vraiment d'aujourd'hui, nous confrontent à ce qu'on appelle, nous citoyens ou responsables politiques, c'est de se dire à un moment donné: "On n'a pas le choix, on doit se lancer dans la digitalisation du monde dans lequel on est".

Autrement dit, aujourd'hui, les entreprises comme les demandeurs d'emploi sont chargés de s'enregistrer et de faire en sorte qu'il y ait un matching entre les uns et les autres avec une attention particulière s'il y en a qui sont particulièrement sensibles parmi vous au fait qu'il y a des personnes, demandeurs d'emploi ou entreprises, qui sont en décalage à un moment donné par rapport à la digitalisation. La rupture digitale peut concerner tout le monde.

- *Former les collaborateurs.*

Je pense que j'en ai dit un mot, ce n'est pas pour moi l'essentiel.

- *Accueillir les stagiaires, c'est précisément notre job.*

C'est de se dire, à un moment donné, on a besoin des entreprises dans ce cadre-là, privées et publiques, pour se dire qu'une fois qu'on a donné des vitamines aux personnes – il y a plein de métiers en pénurie, on pourrait passer toute une soirée rien qu'à parler de cela – c'est de se dire qu'une fois que les personnes ont acquis les ressources, les compétences utiles sur le marché comment est-ce qu'on parvient à les insérer.

Un des moyens, c'est de se dire qu'il y a des stages, je ne rentre pas dans les détails, il existe des multiples formules, je pense qu'il y a une dia qui en parle.

- *Pour bénéficier d'aides financières.*

C'est peut-être un lien à établir, j'ai entendu qu'il y avait des questionnements sur les primes au logement, mais c'est un questionnement qu'on peut avoir par rapport à l'insertion de manière générale. C'est se dire, par exemple pour être concret, quand quelqu'un termine un article 60, si on amène des incitants par rapport à une entreprise, il y a peut-être moyen d'augmenter ses chances d'insertion.

Il y a tout un arsenal régional, fédéral qui existe, voire dans certains cas, communal. Cela permet à un moment donné d'optimiser l'insertion des personnes.

La dia suivante, c'est comment on travaille. Madame la Présidente, vous me rappelez si je déborde le timing. On part d'un premier point qui est d'analyser le besoin des entreprises à un moment donné. Pour moi, c'est cela le point de départ. Cela ne sert à rien de partir sur des principes, des choses qui n'en sont pas.

C'est se dire comment on sait y répondre. Soit, il y a un matching automatique, soit à un moment donné, on construit une réponse qui peut être plus ou moins sur mesure; mais cela demande toujours, c'est complexe, à ce que l'entreprise se mouille le maillot, c'est-à-dire qu'elle soit capable de s'investir dans le recrutement. Dans le contexte d'aujourd'hui, c'est un passage obligé.

On formule et on diffuse l'offre, on la met en transparence par rapport à toute une série de canaux, je vous en ferai grâce. Et puis, à un moment donné, soit on a beaucoup de candidats, soit on n'en a pas beaucoup, d'où l'idée de la présélection.

Si on en a de trop à un moment donné, on se dit de ne pas noyer l'entreprise de candidatures. Et parfois, cela fonctionne avec beaucoup trop de candidats, donc on va mettre un goulot d'étranglement d'une manière ou d'une autre sur base de critères objectifs pour y arriver. Dans d'autres cas, il n'y en a pas assez. Et donc là, on ratisse des collaborations. On retravaille avec des CPAS en proximité, etc. pour se dire: "Est-ce que vous n'avez pas dans le cadre de votre travail social ou socio-économique des candidats qui seraient proches de l'emploi et que l'on pourrait intégrer?"

Mise en relation avec la main d'œuvre disponible, c'est l'aboutissement final.

Mme C. Roelandt, Analyste marché de l'emploi – FOREM:

Après toutes ces informations, nous allons rentrer dans le vif du sujet. Nous allons parler de la commune de Namur au niveau des offres de travail des entreprises. En fait, au niveau de la vie de nos entreprises, l'activité est à la hausse. Cela se marque sur le graphique que vous avez devant les yeux.

A partir de 2021, une reprise s'est fait sentir et comme vous pouvez le voir sur la courbe de tendance qui est en hachuré la tendance est positive et est de plus en plus positive en 2022 avec un rebond d'offres d'opportunité ou opportunités d'emploi qui ont été diffusées par le Forem dont le lieu de travail est Namur. On arrive à plus 5.300 offres au second semestre 2022.

Au niveau de la reprise, vous vous doutez que cette reprise est la suite d'une période creuse qui s'est passée en 2020 lors de la crise de la Covid.

Au niveau des offres d'emploi diffusées par le Forem dont le lieu de travail est Namur, nous pouvons dire que la reprise est bien visible. Par rapport à ces offres d'emploi, si on les compare à la province de Namur, nous voyons que plus ou moins 33% de ces offres sont centrées uniquement sur la commune de Namur. Namur est donc un point essentiel et une zone très viable au niveau emploi et offres qui sont diffusées par ces entreprises.

Au niveau des secteurs que nous pouvons distinguer par rapport à ces ensembles d'opportunités d'emploi qui ont été diffusées au Forem par les entreprises, 5 secteurs en ordre d'importance apparaissent. Ces 5 secteurs sont communs aussi bien pour l'année 2021 que pour les 6 premiers mois de 2022:

- *Nous avons en premier lieu le secteur de la construction qui correspond à 10,7% des offres qui ont été diffusées par le Forem dont le lieu de travail est donc bien la ville de Namur.*
- *Le deuxième secteur est le commerce de gros avec 7,2%.*
- *En troisième position, nous avons les autres entreprises. Quand nous parlons des autres entreprises, ce sont surtout les entreprises extractives comme la pierre et le sable. Là, le pourcentage était de 7,1%.*
- *Le quatrième secteur était le service public avec 5,3%.*
- *S'ensuit en cinquième position la santé humaine avec un peu plus de 4%.*

Par rapport à ces opportunités d'emploi, nous pouvons faire un top 10 des métiers recherchés pour lesquels les entreprises ont recherché uniquement sur le lieu de travail qui était bien la ville de Namur.

En fait, vous voyez ces 10 métiers. Etant donné que je vous ai donné le top 10 en 2021 et en 2022, seuls 8 métiers sont communs aux deux années. Vous verrez que 2 autres métiers sont présents en 2021, ce sont le responsable technique d'exploitation des gisements et l'agent technique des méthodes. Tandis que les 2 qui sont présents en 2022 mais pas en 2021 représentent le menuisier et le monteur en sanitaire chauffage. Ces métiers sont bien sûr en lien avec les 5 secteurs qui ont été indiqués auparavant en ordre d'importance.

Par rapport aux types de contrats qui sont demandés par les entreprises, il est important de savoir que sur la ville de Namur, un contrat sur deux est un contrat intérimaire. Les contrats à durée déterminée et indéterminée passent en 2^{ème} et 3^{ème} position.

Par rapport toujours à ces opportunités d'emploi diffusées par le Forem dont le lieu de travail est Namur, sur les 6 premiers mois de 2022, nous avons regardé quelles étaient les entreprises et les acteurs qui diffusaient ces postes. Nous avons enlevé tout ce qui était acteurs de l'intérim parce qu'ils recherchent et ils diffusent largement les offres d'emploi. Cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Le plus intéressant était de voir quelles étaient les autres entreprises et acteurs qui ont offert du travail sur la commune de Namur.

Nous avons, en fait, la Ville de Namur, le Service Public de Wallonie. Il y a eu Sud Presse, Solar concept, Thomas et Piron Bâtiment, la SPRL Dubois, une entreprise d'architectes Atelier 4D – Architectes et d'autres entreprises que vous pourrez découvrir par vous-mêmes sur le PowerPoint.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

La dia suivante, c'est une dia qui a pour but de mettre un peu à plat, je vais dire, simplement de citer les incitants à l'emploi et les incitants à la formation qui existent. Je ne vais en détailler aucun pour vous faire grâce d'une soirée maussade si je devais le faire. Au moins pour vous dire qu'à un moment donné...

... mais c'est démocratique de le partager...

... au moins pour vous dire qu'à un moment donné, il existe une série d'outils et notre job par rapport à des situations individuelles, tantôt d'entreprises, tantôt de travailleurs, c'est de se dire que dans ce cas-là, c'est cette affaire-là qui convient et quelque chose d'autre et d'articuler la meilleure réponse et de faire en sorte que le coût global pour une entreprise soit le moins élevé possible en rapport avec les incitants qui existent.

On peut aller dans le détail tout à l'heure si vous le souhaitez dans les questions/réponses, mais franchement, c'est très technique.

Mme C. Roelandt, Analyste marché de l'emploi – FOREM :

Je poursuis avec les chiffres sur la commune de Namur. Nous allons parler maintenant de l'emploi salarié, du nombre d'entreprises dans la commune.

En fait, la commune de Namur héberge 3.636 entreprises. Sur la province de Namur, nous en trouvons 12.413, donc nous pouvons dire que la commune de Namur héberge +/- un petit 30% des entreprises qui sont réparties sur la province de Namur.

Au niveau de l'emploi salarié, nous avons plus de 60.000 postes salariés sur la commune de Namur. Cela représente 42,4% de l'ensemble de la province.

Ce qui est intéressant, c'est de voir la répartition par type d'emploi. En fait, nous voyons que sur la commune de Namur, nous avons en nombre important des fonctionnaires, 15.288. Namur est spécialisé dans ce type de personnel étant donné l'ensemble de nos infrastructures publiques sur le territoire. Namur est capitale de la Wallonie et ne l'est pas pour rien.

Au niveau des employés et des ouvriers, ce qui est plus intéressant, c'est de regarder par genre. Au niveau des employés, nous avons beaucoup plus de femmes sur Namur. Tandis que pour les ouvriers, ce sont les hommes qui prédominent.

Par rapport à l'évolution à long terme de ces types d'emploi, nous voyons que l'évolution endéans 10 ans, donc sur le graphique, vous pouvez voir que l'évolution au niveau employés est plus importante que l'évolution fonctionnaires et ouvriers.

Ce qui était intéressant de vous montrer aussi, c'est la répartition par secteur des postes de travail salarié et sans surprise, viennent en premier l'Administration, s'ensuit la santé humaine, l'enseignement, le commerce, les services administratifs de soutien et le transport et l'entreposage.

Par rapport au tissu entrepreneurial, nous voyons qu'au niveau de nos entreprises, en majorité sur le territoire de Namur, nous avons de très petites entreprises. Les entreprises qui occupent un à 4 travailleurs représentent presque 60% de la totalité de nos entreprises. Si on ajoute les entreprises de 5 à 9 travailleurs, là, on monte à près de 3 entreprises sur 4 qui ont moins de 10 travailleurs.

Au niveau de notre tissu emploi, il était intéressant de vous donner aussi les chiffres concernant les indépendants et les aidants sur la commune de Namur. Namur compte 10.293 indépendants. La plupart sont indépendants complets, seuls 3,8% sont des aidants.

Par type d'activités, nous voyons que plus de 58% travaillent en activité principale; 29% en activité complémentaire et le restant se compose d'une activité après l'âge de la pension. Sur le graphique, vous pourrez voir que les hommes sont toujours plus nombreux à exercer en tant qu'indépendant quelle que soit l'activité choisie.

Au niveau de la répartition des indépendants par secteur, le premier secteur qui occupent le plus d'indépendants est le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques. En fait, ce secteur est lié à tout ce qui est activité qui demande un degré élevé de compétences, compétences que les indépendants mettent à disposition des utilisateurs parce que là, on a tout ce qui est compétences dans la recherche et dans le développement, dans les activités d'architecture, d'ingénierie, tout ce qui est activité juridique et comptable pour ne citer qu'elles.

Le second secteur est le secteur du commerce. Le troisième est le secteur des activités de service. La santé n'apparaît qu'en quatrième position par rapport à la répartition des indépendants par secteur. La construction continue la liste ainsi que l'hébergement et la restauration.

Nous allons, après être passé à la tendance de l'offre de travail des entreprises, nous pencher sur la tendance au niveau de la demande d'emploi. Quel est le nombre de demandeurs d'emploi dans la province de Namur? Les données datent de fin septembre 2022. Au total, Namur compte 7.744 demandeurs d'emploi. Cela représente plus ou moins 28,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi qui sont inscrits au niveau de la province de Namur.

Si nous regardons l'organigramme qui décompose les différents types de demandeurs d'emploi, plus de 3.900 sont demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation. 1.675 sont des jeunes qui se sont inscrits après leurs études et qui sont en stage d'insertion. 1.283 sont inscrits obligatoirement.

Parmi ces inscrits obligatoirement, nous retrouvons des demandeurs d'emploi inscrits à la demande du CPAS. Ils étaient à la date de fin septembre 1.184 à être inscrits à la demande.

La dernière catégorie de demandeurs d'emploi sont les inscrits librement. Vous trouverez dans ces inscrits librement, par exemple, un travailleur qui s'inscrit chez nous pour profiter et avoir accès à tous les conseils et autres, je vais dire, spécificité du Forem comme consulter des offres ou recevoir des offres. Quand un travailleur veut changer d'emploi, il vient s'inscrire librement chez nous pour obtenir toutes ces informations.

Je terminerai par une répartition des demandeurs d'emploi par catégorie. La répartition par groupes d'âge nous donne comme indication que nos demandeurs d'emploi les plus nombreux sont âgés entre 30 et moins de 40 ans. Ils sont suivis par les moins de 25 ans et par les 50 ans et plus. Le niveau d'études, c'est le secondaire 3^{ème} degré qui comptabilise le plus de demandeurs d'emploi.

Par rapport à la durée d'inoccupation, nos demandeurs d'emploi ont, pour plus d'un demandeur d'emploi sur 4, une durée d'inoccupation de 2 ans à moins de 5 ans. Pareil, un demandeur d'emploi sur 4 a une durée d'inoccupation de moins de 6 mois.

Je terminerai par l'évolution du taux de la demande d'emploi. En fait, ce taux de demandes d'emploi est calculé comme suit: nous divisons l'ensemble des demandeurs d'emploi par la population active.

En fait, vous verrez sur le graphique en haut à gauche que le taux de demandes d'emploi dans la commune de Namur est défavorable par rapport au taux de demandes d'emploi qui est connu de la province de Namur et celui qui correspond à la Wallonie; donc, effort à faire pour Namur de mettre au travail nos demandeurs d'emploi.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

Un peu de nuance par rapport aux propos de ma collègue en sachant que les grosses villes, par nature, ont beaucoup plus une charge collective que ce soient CPAS, demandeurs d'emploi, etc. que la plupart des communes rurales. Le pourcentage est donc toujours à relativiser par rapport à l'attrait que constitue une ville dans un contexte; et là, quel que soit le contexte et les majorités en place.

Le Gouvernement Wallon a établi un nouvel accompagnement. Autrement dit, ce qu'il me semble important, c'est qu'on se dise que les demandeurs d'emploi, en théorie, sont égaux évidemment les uns les autres. Quand on est un service public, on est animé par cela.

La réalité, c'est qu'ils n'ont pas tous les mêmes capacités d'accéder à l'emploi, les mêmes problématiques ou les mêmes réalités. Sans rentrer trop loin dans les détails, le nouveau décret permet, en quelque sorte, de segmenter le marché. Autrement dit, de se dire, il y a des demandeurs d'emploi qui sont autonomes. Ceux-là, ils n'ont pas besoin de conseils ou a minima.

Il y a des demandeurs d'emploi qui savent déjà bien ce qu'il faut faire, etc. mais qui ont besoin d'un petit coup de main, d'un petit coup de pouce et puis, il y a des demandeurs d'emploi qui sont plus éloignés.

Ma collègue, Cécile, vient de montrer, notamment toute une série de personnes qui sont chômeurs longue durée a priori avec des problématiques x ou y et donc, ces personnes ne savent pas accéder directement, pour une série de raisons, au marché de l'emploi. C'est sans jugement.

Cela veut dire qu'il y a tout un accompagnement plus d'ordre psychosocial, on se donne beaucoup plus de temps pour amener les personnes dites "plus éloignées" et à un moment donné, c'est le même travail que dans un CPAS. Ce sont beaucoup de similitudes à ce niveau-là. A un moment donné, on rapproche les personnes du marché de l'emploi et les outils de recherche, de présentation, etc., tout d'un coup, elles peuvent prendre du sens par rapport au marché.

Deux piliers de digitalisation, j'en ai parlé tout à l'heure.

La dimension évaluative, c'est quand même quelque chose de nouveau qui est d'application depuis le 1^{er} juillet. L'ensemble des conseillers du Forem ont la responsabilité à la fois d'accompagnement des demandeurs d'emploi, mais en même temps d'évaluer les personnes. Autrement dit, de se poser la question de savoir si le demandeur d'emploi qui est en face de moi a répondu à son plan d'actions ou qui a des engagements. Il y a une responsabilisation des uns et des autres.

Cela veut dire qu'à un moment donné, le demandeur d'emploi s'engage à faire toute une série de démarches, de recherches, etc. Et on fait le point régulièrement, on l'aide et on l'accompagne dans ce cadre-là.

C'est cela la dimension évaluative. Il y a des personnes qu'on ne voit jamais. Une fois, deux fois, je vous fais grâce des démarches administratives, tout un process, donc, inévitablement, monsieur ou madame est absent donc le problème est résolu. Il y aura un contrôle. Il sera présent ou pas et il expliquera pourquoi il y a eu éventuellement des difficultés ou pas à être présent.

Voilà, ce que j'ai envie de partager sur l'accompagnement adapté. Le but est donc bien de se

dire quelle énergie le secteur public met-il pour accompagner les personnes. Si elles sont éloignées de l'emploi, on met plus d'énergie parce qu'il y a plus de problématiques pour les amener vers le marché. Si elles sont proches de l'emploi, à la limite, on peut penser à une série de jeunes qui sortent bien diplômés, automatiquement, le marché va les attirer.

Notre job, c'est dire, si j'en prends une au hasard, mais qui n'est pas dans la commune de Namur. Odoo dit à un moment donné, je recherche x analystes. Dans ce cas-là, notre job, c'est de mettre le besoin de l'entreprise, celle-là ou n'importe quelle autre, en transparence. Et à partir de là, ceux qui cherchent sur le marché de l'emploi sont automatiquement en adéquation et se mobilisent pour y aller.

Voilà, je ne sais pas, Madame la Présidente, s'il y a un jeu de questions/réponses. J'ai vu que a priori, c'est l'exercice auquel on est prêt, en tout cas, à se prêter ou en tout cas, à partager librement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Vous avez bien deviné, donc, maintenant, la parole est à vous en tant que mandataires et à vos questions. J'ai déjà vu un doigt là. Monsieur Sneessens, allez-y, ouvrez le feu.

M. T. Sneessens, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Merci pour votre présentation très complète, pleine de chiffres.

Le sujet me semblait vraiment plus porter sur l'insertion socio-professionnelle. Donc, j'avais travaillé sur ce sujet-là. Lors, d'ailleurs, de la réunion de préparation, plusieurs de vos compagnons, dans le cadre de recherches d'emploi, pour aider les gens à trouver un emploi, avaient évoqué des difficultés pour les stages. Afin d'étayer mon intervention de ce jour, j'ai demandé à quelques connaissances de pouvoir me transmettre leur expérience de l'insertion socio-professionnelle. J'ai reçu de nombreux messages, effectivement, s'il en fallait aussi l'importance de ce secteur dans le paysage professionnel wallon.

Le premier me vient d'un travailleur qui accompagnait les stagiaires. Il est très heureux de cela et fier de partager son savoir avec parfois, des personnes au parcours difficile, mais il regrette le manque de formations pédagogiques. Il me dit: "Je suis plombier, ai-je les outils pour transmettre mon savoir de façon correcte?"

Le deuxième témoignage me vient d'une personne ayant passé un stage. Il était en formation de menuiserie et a passé une semaine à placer des plaques de gyproc dans une société qui est, en suite, tombée en faillite: "J'ai perdu 3 semaines avant de retrouver un lieu de stage qui corresponde à mon profil".

Le dernier me vient d'un patron: "Parfois, ils sont tellement loin de ce que j'attends que je peux juste leur donner un balai".

En conséquence, en me référant à l'article de loi: "Pour être agréée entreprise d'insertion, l'entreprise doit s'inscrire dans le respect des principes de l'économie sociale tels que définis dans l'article 1^{er} du décret du 20 novembre 2008, relative à l'économie sociale".

Je n'ai trouvé aucun référentiel pédagogique. Que pensez-vous de créer une formation en tutorat pour les accompagnateurs professionnels au sein des entreprises?

Je pense que cela permettra aux travailleurs des entreprises en économie sociale d'acquérir une véritable compétence pédagogique, de les valoriser et de faire une publicité auprès des demandeurs d'emploi et en réinsertion. Ils sauront que, dans cette entreprise, ils auront des gens compétents pour les écouter, les encadrer; et ainsi, de pouvoir faire face avec les accompagnateurs sociaux au défi de l'insertion professionnelle.

Je me baserai sur la formation de praticien formateur que de nombreuses écoles d'infirmières ont créé afin d'améliorer la prise en charge des stagiaires infirmières. Cette mission, je pense, irait très bien dans la structure des Maisons des Métiers.

De plus, le cas que j'ai évoqué avec la faillite, comment faites-vous pour vérifier la pertinence de l'activité et de la viabilité économique de l'entreprise employant des stagiaires telle que

visée par le décret du 27 mai 2004? Voilà, merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je ne sais pas si vous souhaitez avoir toute une masse de questions ou si vous préférez répondre au fur et à mesure. Comme vous, vous le souhaitez.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

On est parti avec 5, 6 éléments de réponses pour Monsieur Sneessens. Le premier, dans le désordre, je vais commencer par la fin de votre intervention.

Par rapport au métier d'infirmier, métier a priori attractif, je dis bien a priori. Maintenant, on peut s'interroger. C'est un avis citoyen plus que de Directeur. Pourquoi on allonge de 3 années à 4 années les études? Inévitablement, on rend les choses plus complexes ou plus longues et donc, moins attirantes.

La règle du marché est de se dire qu'on étudie pendant 4 ans ces études-là et une série d'autres. C'est une donnée. On fait avec cette donnée-là. Notre job, c'est d'essayer de rendre ce métier attractif et d'essayer d'amener les candidats. On l'a fait tant sur Namur que sur le brabant wallon.

On informe les demandeurs d'emploi qui ont un niveau d'humanités, des gens qui ont 20 ans, 30 ans, qui pour plein de raisons ont arrêté des études. On leur dit: "Tiens, peut-être que cela vous tenterait de reprendre des études". On informe là un grand nombre de demandeurs d'emploi, et donc, dans nos Hautes Ecoles, assis à côté de jeunes de 18 ans, il y a des personnes plus âgées qui entament parce que, à un moment donné, ils ont coupé la porte des études supérieures ou de ce type de professions.

Deuxième élément, économie sociale, j'ai envie de dire, c'est quand même un secteur qu'on connaît particulièrement bien, qui est relativement proche de la logique du secteur public, c'est rarement là qu'il y a le plus de besoins d'ordre pédagogique.

Il y a souvent une structure avec des personnes qui ont une certaine fibre sociale et à c'est à cet endroit-là qu'on trouve souvent des personnes pour encadrer et pour amener, dans certains cas, des personnes plus éloignées, qui n'ont pas toujours les compétences et les amener là où il faut après un certain processus d'insertion.

Par rapport à votre exemple un petit peu caricatural, celui du balai. J'ai envie de dire que beaucoup d'entreprises et là, je vise davantage les entreprises privées, nous disent: "Dans le public, on est souvent coincé par le diplôme." Dans l'entreprise privée, on ne l'est pas. On peut tous demain, quelles que soient nos compétences, rentrer a priori dans une entreprise privée.

L'entreprise privée, a priori, aujourd'hui, très souvent nous dit: "Amenez-moi un candidat motivé et le reste, je m'en occupe". C'est pour vous dire à quel point de décalage on se trouve dans beaucoup de situations où l'entreprise est prête à mettre la barre fort bas – on parle souvent du mouton à 5 pattes – dans plein de situations, on en est très éloigné. Cela fait partie de la caricature et du passé. Le rapport de force s'est inversé et donc, aujourd'hui, une série d'entreprises mettent la barre beaucoup moins haut en termes de recrutement.

Par rapport à la notion de faillite, etc., notre job n'est pas de vérifier la situation financière des entreprises. Notre job, c'est s'assurer qu'à un moment donné, l'entreprise exprime un besoin et que l'employeur présente toutes les qualités légales, chez qui on peut raisonnablement amener des personnes qui ne vont pas être exploitées, malmenées.

Autrement dit, quand il y a des entreprises pour lesquelles on a des craintes ou des doutes, a priori, on a la légitimité de ne pas collaborer. Vous me permettrez quand même de vous dire ce que je pense, c'est strictement à la marge, cette situation-là.

L'immense majorité des situations, ce sont des situations, que je qualifie avec un jugement peut-être, correctes où on peut raisonnablement mettre un besoin d'une entreprise en transparence.

Par rapport aux petites entreprises, l'idée de l'accompagnement, l'idée du tutorat, il existe des

expériences de tutorat notamment, je vais prendre un secteur au hasard, celui du transport, le fonds sectoriel prévoit des sous pour payer quelqu'un qui deviendrait le tuteur de jeunes qui rentrent dans l'entreprise, jeunes chauffeurs.

Malheureusement, cela marche relativement peu, objectivement, même quand le coût est totalement pris en charge. Je pense que la raison est assez simple, on doit la trouver dans la logique de fonctionnement économique d'une entreprise. Le temps, c'est toujours un moment où l'entreprise n'est pas sur chantier, n'est pas dans le magasin ou n'est pas à l'endroit ad hoc de production, j'ai envie de dire. L'éloigner de cela fait qu'à un moment donné, inévitablement, il y a des difficultés dans la gestion d'une entreprise.

Les PME ont relativement difficile de s'investir au-delà de ce qui est raisonnable dans la formation de personnes. En tout cas, je l'observe. Je n'ai pas d'avis là-dessus. J'observe que c'est quand même cela souvent qui se passe.

L'expérience, c'est de se dire que plus il y a un bon encadrement, plus on peut penser qu'à un moment donné, il y aura des étapes, des modules de formation, il y aura des étapes comme cela.

Ma collègue a rappelé que le tissu économique, qui n'est pas de la ville de Namur, est essentiellement au moins aux deux tiers des entreprises de petite taille. On sait qu'a priori l'apprentissage sera la situation la plus fréquente qu'il y ait. Cela veut dire que cela peut offrir des avantages aussi. Je ne noircis pas tout.

Dernier élément, par rapport aux stages dont vous avez parlé, c'était votre premier point. Moi, je crois très fort aux stages et aux stages en alternance. L'IFAPME développe depuis toujours les formules de stage en alternance, cela marche bien. L'insertion des stagiaires qu'on les appelle comme on veut, en convention de stage ou en apprentissage de l'IFAPME, elle est parmi les meilleures du marché, dans une série de cas, supérieure aux universitaires.

Cela veut dire qu'à un moment donné, des formations en alternance peuvent permettre des intégrations professionnelles dans les métiers pénuriques assurément, mais également, dans toute une série d'autres métiers.

Voilà, je ne sais pas, Monsieur Sneessens, si j'ai répondu globalement à vos questions, peut-être pas dans le sens où vous l'attendiez.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Sneessens, vous avez eu des éléments de réponses?

M. T. Sneessens, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Je ne suis pas en mission, il n'y a pas de problème si on n'a pas la même vision et j'apprends et c'est bien.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Parfait, il y a-t-il encore d'autres questions, d'autres remarques? Monsieur Bruyère

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, comme l'a dit mon camarade, merci beaucoup pour la présentation, c'était très riche. En tout cas, en mon nom, j'ai beaucoup appris sur le tissu économique, sur les difficultés aussi de l'inadéquation entre les demandes d'emploi et l'offre d'emplois.

J'avais 3 questions, réflexions pour voir un peu si vous aviez des pistes par rapport à cela.

La toute première chose, je ne suis pas économiste, je ne maîtrise pas tout cela, mais, parmi les très nombreux chiffres qui ont été avancés, si je comprends bien, il y a autour de 5.400, 5.500 offres d'emploi sur la commune de Namur et plus de 7.000 demandeurs d'emploi. Manifestement, même s'il y a une pénurie, on constate surtout qu'il y a trop peu d'emplois pour tout le monde.

Manifestement, il y a une crise plus profonde que juste une inadéquation entre offres et demandes. Comment cela se fait-il qu'on vive dans une société où il n'y a pas de jobs pour tout le monde? Peut-être, il y a-t-il une question à poser notamment vers ce qui, pendant longtemps, a été un idéal social et une réelle piste pour créer de l'emploi, c'est-à-dire une diminution collective du temps de travail qui a plutôt été la règle ces 150 dernières années vers laquelle on va dans l'autre sens à cause de décisions politiques. C'est la première réflexion/constat.

Deuxième chose, c'est quand même assez interpellant, je suppose que je ne suis pas le seul à avoir tiquer. Si j'ai bien compris, la moitié des nouveaux jobs sont des jobs en intérim. Parfois, c'est positif que des entreprises puissent avoir accès à cela, mais force est de constater que je fais partie d'une génération où ce qui, à l'époque, c'est-à-dire, il y a 50 ans, était pour permettre une certaine fluidité dans le marché. De nos jours, ce sont des jobs permanents. C'est l'instabilité permanente.

Je fais partie d'une génération où on a peur d'acheter parce qu'on est en intérim plusieurs années et puis, après on enchaîne des CDD (contrats à durée déterminée) et on ne sait pas planifier sa vie. On ne sait pas anticiper. Manifestement, la qualité des jobs se dégrade.

Troisièmement, il y a peut-être, effectivement, toute une série d'emplois qu'on pourrait pourvoir et qu'il y a une inadéquation entre offres et demandes. En tout cas, je parle encore pour ma génération, cela semble aussi assez évident que le goût de l'effort vient aussi avec la récompense. N'y a-t-il pas aussi un problème? Ici, on a beaucoup parlé de formations, mais si on doit un peu scinder en deux, c'est la faute, il faut changer quelque chose chez les gens, chez les travailleurs. N'y a-t-il pas aussi une question liée au salaire? Il y a toute une série d'emplois qui sont des emplois en pénurie parce que les conditions sont difficiles et toute une série d'autres parce que les salaires ne sont pas bons.

Il y a un éléphant dans la pièce. C'est qu'il y a globalement de plus en plus de flexi jobs. On dit aussi batching jobs en anglais et manifestement aussi, toute une série de jobs qui ne permettent pas aux gens de nouer les deux bouts à la fin du mois, certainement avec l'augmentation des factures. Se dire: "Je vais encore rester temporairement peut-être avec 100 ou 200 euros de moins au chômage pour chercher un job qui va me permettre vraiment d'asseoir ma vie.

Voilà, 3 réflexions. Merci beaucoup d'avance pour vos réponses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Birchall ou Madame, je ne sais pas.

Mme C. Roelandt, Analyste marché de l'emploi – FOREM:

Je vais répondre.

La première question par rapport aux offres d'emploi, il faut que cela soit clair dans votre tête. En fait, je vous ai présenté les opportunités d'emploi qui ont été reçues au Forem, les offres qui ont été adressées par les entreprises pour lesquelles le lieu de travail était Namur.

Quand vous faites le comparatif entre le nombre de plus de 5.000 offres sur Namur et 7.000 demandeurs d'emploi, il faut bien vous dire que tous les demandeurs d'emploi ne vont pas travailler sur Namur. Ils peuvent se déplacer, ils peuvent aussi postuler aux offres d'emploi dont le lieu de travail se trouve en dehors de Namur.

Faire un comparatif offres/demandeurs d'emploi en disant qu'il manque de l'emploi, oui, si vous voulez que tous les demandeurs d'emploi de Namur trouvent sur Namur, il manque de l'emploi, mais tout demandeur d'emploi peut et à la possibilité de trouver un job en dehors de Namur.

La deuxième question, les intérim.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

En complément de ce que ma collègue a expliqué, on ne sait pas se positionner sur le marché au niveau adéquat, autrement dit, on ne peut pas dire: "Tiens, il y a 7.000 gars, on en prend 5.000 et on les met au boulot". Cela ne va pas aller comme cela parce que dans les 5.000, il y a des enseignants et ils ne seront pas demandés sur le marché ou inversement, où il y a des offres d'emploi dans les écoles et il n'y aura plus d'instituteurs, que sais-je?

Le principe de l'adéquationnisme n'est pas aussi facile que cela. On doit vraiment intégrer quand on vous parle de chiffres tels que ceux-là la notion de temps en se disant qu'il y a des gens qui ne sont pas capables, dans les 7.000 dont on parle, d'aller sur le marché pour l'instant, pour plein de raisons. Il n'y a pas de jugement. Il y en a d'autres qui sont proches, mais qui ont besoin d'un peu de chance, d'un peu de ceci, un peu de cela. Il y en a, pour ceux qui sont les plus âgés parmi nous, qui sont les éternels Poulidor du marché de l'emploi, éternellement deuxièmes.

Par rapport, vous avez parlé de diminution collective du temps de travail, là, c'est une référence à des options politiques fédérales à ce moment-ci et donc, pour nous, en tout cas au niveau du Forem, c'est une donnée. On voit notre cadre de travail, notre cadre de jeu si vous voulez. On fait avec ces données-là.

De la même manière, pour les salaires, ils sont négociés par ailleurs, patrons et syndicats. Pour nous, c'est une donnée. On n'a aucun état d'âme par rapport au salaire qui est donné à une dame d'entretien, à un PDG, etc. Pour nous, on nous dit: "Voilà les conditions de travail".

Pour revenir à la question de tout à l'heure, on s'assure qu'on respecte bien les minima légaux, etc. Une fois que c'est bon et toutes autres conditions de travail, on ne remet pas en question.

La notion de faute, en tout cas, dans notre esprit, on n'analyse pas dans ces termes-là. La notion de responsabilité, oui, des uns et des autres et la mienne aussi en tant qu'acteur public payé pour mettre des gens au boulot.

Par rapport à votre question et là, je peux comprendre, je vais vous rejoindre en partie, sur la notion d'intérim. Moi, je rêve depuis toujours de contrats de travail normaux qui ne passent pas par de l'intérim honnêtement. Ce phénomène de 50% dont parlait Cécile, c'est particulièrement vrai dans la ville de Namur. A nouveau, si on va dans les plus petites villes, etc., l'intérim y est moins développé. Je ne pointe pas la ville de Namur, entendez-le bien.

Deuxième élément, objectivement, l'intérim est dans certains cas un élément d'insertion sur le marché où effectivement, l'entreprise privée a priori n'est pas sûr d'être rentable et se dit: "Tiens, je vais démarrer prudemment"; et puis, chemin faisant, elle se dit: "J'abandonne l'intérim et je vais stabiliser la personne".

Le conseil que l'on donne au niveau du Forem dès qu'on a des personnes qualifiées ou relativement qualifiées, c'est le conseil que l'on partage au niveau de l'entreprise, c'est de jouer le moins possible avec cela parce que le marché, aujourd'hui, est tel – en tout cas par rapport à des personnes qualifiées, il faut être prudent dans les termes, par rapport à un expert-comptable qui sort avec un bachelier d'une Haute Ecole namuroise, etc. – ses possibilités d'insertion sont quasi immédiates. Dans les 6 mois, ils seront proches de zéro en inactivité sur le marché, en tout cas pour tous ceux qui veulent travailler. On peut aussi lancer ce débat-là à un moment donné.

Là où je vous rejoins fortement, c'est que, et dans certains secteurs, l'intérim dure et dure. Et là, c'est socialement difficile pour des personnes qui à un moment donné ont des implications dans leur vie privée par rapport à des emprunts ou par rapport à d'autres situations. Inévitablement, avoir une vision à court terme pose problème.

Quand une agence d'intérim nous demande de collaborer – ce sont des situations réelles – dans des emplois où ils ne trouvent pas de candidat, on veut bien les aider. Notre job, c'est aussi de collaborer avec l'intérim, mais dans certains cas, ce sont pour des jobs d'un jour et puis, le lendemain, un jour, etc. C'est au jour le jour. Excusez-moi, c'est légal. Là, je dis à

l'agence d'intérim: "Ou vous négociez autre chose avec le patron ou nous, on ne joue pas dans cette pièce-là". On ne va pas, nous, se mouiller le maillot par rapport à des situations où on peut offrir, à un moment donné, une meilleure insertion par rapport au demandeur d'emploi que l'on a.

C'est pour dire que je crois que l'on doit être relativement en nuance sur cette question de l'intérim, Je crois qu'il y a à boire et à manger. Je peux comprendre, selon les sensibilités des uns et des autres, qu'on diabolise ou qu'on encense. Notre point de vue est peut-être quelque part entre les deux, mais en tout cas, de n'être ni dans l'un, ni dans l'autre. Se dire que c'est un des éléments sur le marché avec lequel nous faisons, a fortiori, quand cela représente 50%, on ne peut pas passer à côté.

Mme C. Roelandt, Analyste marché de l'emploi – FOREM:

Un élément que je peux ajouter est qu'avec la crise Covid, les premiers emplois qui ont été perdus sont des emplois d'intérim également. Naturellement, avec la reprise, le rebond et la tendance à la hausse des offres d'emploi, les premiers qui vont essayer de ravoir du personnel, c'est dans l'intérim. C'est aussi un facteur qui joue par rapport au fait que l'on trouve beaucoup de contrats intérim dans les offres.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Il y a-t-il encore d'autres questions, d'autres réflexions? Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais d'abord vous remercier pour votre intervention et les chiffres que j'ai eu du mal à percevoir d'ici. J'espère qu'on pourra avoir les informations et les reparcourir à tête reposée.

D'abord vous dire, Madame, que je suis en plein soutien avec vous, je pense qu'il reste, en effet, un travail important à faire et c'est aussi notre devoir de le souligner même si, en effet, il y a des nuances à apporter.

Tout d'abord, sur la conscientisation que nous devons avoir, et nous en sommes tous convaincus, que l'accès au travail reste un moyen d'émancipation et d'insertion essentiel. Dans les efforts que nous avons à faire, nous devons aussi être conscients de la qualité des emplois qui sont, aujourd'hui, proposés, qui n'est pas toujours au rendez-vous.

Vous me permettez, avec ma casquette de Président de "Lire et Ecrire", de relever une absurdité puisque c'est comme cela qu'on la nomme, vous parliez de digitalisation tout à l'heure, un des piliers essentiels. Moi, je vais vous dire qu'il y a beaucoup de personnes, aujourd'hui, qui sont demandeuses d'emploi qui ne savent ni lire, ni écrire et qui sont encore plus perturbés, si je peux m'exprimer ainsi, par la digitalisation à outrance qui aujourd'hui prive une série de personnes de l'accès à l'emploi.

On l'a vu et cela s'est surtout démontré lors des crises successives où une série de formulaires se sont transformés en formulaire en ligne, un accès en ligne et supprime de facto de nombreuses personnes d'avoir ce tremplin nécessaire et de l'accompagnement nécessaire; et le Covid a renforcé cela et y compris, malgré vous, à toute une série d'agents du Forem qui n'avaient plus que l'écran interposé pour suivre les personnes en situation difficile. Cela, malheureusement, c'est déjà un grand nombre de personnes, en tous cas, au moins une sur 10 qui sont exclues de facto de ce moyen de pouvoir avoir un tremplin nécessaire.

Je pense qu'il faut augmenter de manière significative les offres de formation qui incluent l'ensemble du processus d'insertion socio-professionnelle, d'alphabétisation, de français, de langues étrangères; formations de base, préformations et formations qualifiantes; le marchepied essentiel avant de pouvoir dire à certaines personnes: "Tu ne fais pas l'effort ou il y a un problème". Le problème, il est tout simplement basique et je pense que c'est un élément essentiel qu'il faut avoir à l'esprit.

L'autre chose qui m'a aussi interpellé, on a parlé des articles 60 tout à l'heure. Quand on parle d'emploi, il faut aussi évoquer cette situation qui pose un véritable problème. Le marché de l'emploi est difficile, les exclus du chômage sont de plus en plus nombreux. Ils finissent – on

en a parlé tout à l'heure – au CPAS. Pour récupérer leurs droits aux allocations, ils doivent passer par cette case article 60. Malheureusement pour eux, il y a cette double peine, en tout cas, la majorité d'entre eux alors que, pendant des mois, ils ont montré qu'ils étaient capables de se lever, d'être ponctuels, de respecter les consignes, d'être propres, ce n'est pas toujours le cas, toute une série de choses qui nous reviennent. Et puis, en fin de contrat, boum! Il n'y a plus rien. "Merci d'être venu prester et puis, il n'y a plus rien pour vous".

Il y a aussi cette cassure qui fait qu'à un moment donné, ceux ou celles qui pensaient pouvoir rebondir se resituent à la case départ et tout est à recommencer. Je pense, en effet, qu'il y a là des solutions sur lesquelles il faut pouvoir réfléchir.

C'est aussi une perche que je tends à vous et à la Ville en augmentant les espaces de coordination entre les partenaires associatifs et la Ville au niveau du secteur de l'emploi et du Forem pour faire en sorte de pouvoir trouver des solutions qui peuvent aider et accompagner parce que ce qui est important, vous l'avez souligné, aujourd'hui on est dans l'accompagnement, ce qui n'a pas toujours été le cas chez vous et c'est vraiment important.

Il y avait des consignes ou, en tout cas, d'autres décrets qui étaient plus centralisateurs. Aujourd'hui, je pense que c'est vraiment le cas. Il y a des exemples, je ne sais pas si c'est le cas à Namur, du CPAS d'Aiseau, de Florennes, d'Ham-sur-Heure, avec des collaborations avec le Forem qui proposent des aides de 700 €/mois pour un premier contrat après un contrat article 60.

C'est une aide qui a été forgée avec les partenaires Forem et je pense que c'est une solution qui pourrait, par exemple ici, être un élément formateur d'un contrat longue durée avec les partenaires de la Ville dans le cadre des articles 60. Cela vaudrait la peine d'essayer, de mettre en place ce qui a déjà été mis en place ailleurs et de faire en sorte qu'on soit dans des emplois de qualité après cette période difficile.

Encore toute une série de choses à mettre en exergue, mais, en tout cas, cela me paraissait important de pouvoir intervenir là-dessus. Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Vous avez à nouveau la parole.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

Merci, Madame la Présidente.

Quelques mots parce que je trouve que beaucoup de choses que vous avez dites sont en adéquation avec ce que nous, on pense du marché de l'emploi. Le travail, pour nous, est un vrai moyen d'insertion. Pour nous, c'est assez incontournable et c'est à partir de là, j'ai envie de dire, c'est un avis plus personnel. A situation financière égale, il y a tout l'apport connexe du travail, il y a l'insertion sociale, l'image de soi, etc. qui n'a quelque part, pas de prix, mais qui aide la personne à vraiment s'insérer.

La qualité du travail, j'ai envie de dire oui, le plus possible. On essaie d'y être attentif le plus possible, on essaie d'y être vigilant. Parfois, on se fait rouler.

Digitalisation, c'est inévitable, en tout cas, pour nous et le monde dans lequel on est, je pense qu'on ne saurait pas imaginer autre chose, même si on a des réticences dans nos têtes et surtout quand on ne parvient pas à se connecter qui qu'on soit. Le Forem reste, sur ce point-là, un petit élément de précision, on garde des hommes et des femmes en première ligne, autrement dit des conseillers et conseillères vraiment pour recevoir des publics qui sont en décrochage digitale, qui ne sont pas capables d'aller sur un ordinateur, qui n'ont pas les moyens d'un ordinateur, etc. On garde des moyens humains dans ce cadre-là.

Par rapport à l'offre de formations, on se rend compte que les offres de formation trop longues ne portent pas, autrement dit, n'attire pas ou n'attire pas assez parce qu'une série de personnes se disent: "Tiens, moi, j'ai envie d'un emploi et je ne suis pas nécessairement capable, je n'ai pas nécessairement envie de me lancer dans un processus de formation de 6

mois". Ce qui veut dire que l'ensemble des acteurs dont le Forem est obligé de revoir et de concevoir nos offres de modules de formation. Step by step, à un moment donné, on peut dire à une personne: "Tu vas venir un mois, tu vas venir deux mois". Et puis, dans certains cas, cela peut permettre une certaine insertion et dans d'autres cas, la personne a fait un pas. Elle se dit: "Je me sens bien dans ce genre de formations, j'ai une intégration sociale, etc., j'ai envie de".

Cela rejoint les préoccupations dont on a parlé depuis le début. On a parlé de mobilisation, de motivation. Qu'on le veuille ou non, pour tous ceux parmi nous qui ont des enfants ou pour nous-mêmes au quotidien, la motivation est quelque part par là dans les tripes. On l'a ou on ne l'a pas. Le rôle du conseiller ,a priori, est de rallumer – Madame Bauvin l'a été dans le passé au sein du Forem – c'est de rallumer la petite flamme le plus souvent possible pour faire en sorte que la personne se dise: "Tiens, j'y vais". Là, tout l'enjeu, c'est de se dire comment on mobilise.

Un des projets portés par la Ministre de tutelle concerne les territoires zéro chômeur. On a essayé avec certaines personnes ici dans le Namurois de le développer. Je pense que cela n'a pas abouti parce qu'il y avait, notamment, des délais qui n'ont pas été respectés. De mémoire, la commune de Gembloux a embrayé sur les choses et le Forem a envie d'être partie prenante avec tout ce qu'on peut pour soutenir ce projet et essayer de le développer.

Nous, on est toujours franchement prêt. On le fait aussi avec la commune de Floreffe avec tout un projet davantage lié au maraichage, etc. C'est de venir, dans ce cas-là, avec des outils, y compris de travailler avec le CPAS dans ce cadre-là pour se dire qu'on amène, qu'on crée des moyens pour rendre les choses possibles.

On est, a priori, ouvert. Vous savez les outils n'appartiennent à personne. C'est juste gérer par le Forem, mais ils n'appartiennent pas au Forem. Notre job, c'est de les mettre à disposition des acteurs privés ou publics pour se dire: "Tiens, si on vous les donne, qu'est-ce que vous en faites? Est-ce que cela peut venir au bon endroit au bon moment pour soutenir un de vos projets?"

C'est ce que j'ai envie de vous partager par rapport à votre questionnaire finalement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Encore d'autres réactions? Monsieur Gravy.

M. O. Gravy, Conseiller de l'Action sociale PS:

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je serai, j'ai envie de rire, un peu la voix du CPAS puisqu'on a entendu des Conseillers communaux. On a entendu, effectivement, votre exposé très intéressant. Je voudrais qu'on revienne également sur la Cité des Métiers parce que nous avons eu une présentation en Commission et le sujet, si je puis dire aujourd'hui, c'est la Cité des Métiers, l'emploi, la réinsertion. Je pense, effectivement, qu'il est important qu'on revienne sur ces éléments.

Un conseil conjoint Ville-CPAS est toujours l'occasion de faire le bilan, d'analyser les projets sur l'année écoulée mais aussi sur les offres et les propositions nourries par nos expériences, alimentées, soit au Conseil de l'Action sociale, soit au Conseil communal.

La presse nous a appris, ce 10 octobre 2022, lors de la journée internationale de la lutte contre le sans-abrisme que l'U GENT (Université de Gand), la KUL (Katholieke Universiteit Leuven) et l'UCL (Université catholique de Louvain) ont fait une étude dans 9 villes de Belgique, dont Namur et sont arrivés à la conclusion qu'il n'y avait pas moins de 1.200 jeunes entre 18 et 25 ans qui étaient actuellement sans abri.

Au CPAS, nous rencontrons la précarité des jeunes dans tous les services liés à l'aide sociale. La crise COVID ne nous a clairement pas aidés. Nous voyons de plus en plus de jeunes souvent sous-qualifiés, frapper à la porte du CPAS afin de solliciter un revenu d'intégration sociale (RIS). Monsieur le Président me reprendra éventuellement, mais j'ai en tête 30% sur la population 18-30 ans.

Vous avez dit tout à l'heure, 1.184 demandeurs d'emploi à la demande du CPAS, c'est énorme.

J'ai également fait le calcul du nombre de pourcentage de jeunes entre 18 et 30 ans qui sont demandeurs d'emploi, 37,4%. Nous sommes quasiment au même taux que les bénéficiaires du RIS du CPAS de Namur. J'ai envie de dire que lorsque l'on est bénéficiaire du RIS, on est déjà un cran en dessous.

C'est évidemment intolérable. Cela nous oblige à concentrer nos efforts sur ce public cible et c'est ce qu'on fait au niveau du CPAS de Namur parce que, bien évidemment, une réflexion s'est menée et on s'est dit qu'il est peut-être plus simple de tenter de remettre les gens à l'emploi lorsqu'ils ont entre 18 et 30 ans que lorsqu'ils ont plus de 50 ans. A un moment donné, les assistants sociaux doivent prioriser et je pense que là, on a un public relativement important. Vous avez vu les nombres que nous devons essayer de faire sortir de cette spirale.

Le CPAS, avec ses moyens, se bat au jour le jour pour essayer de réinsérer ces jeunes entre 18 et 30 ans, souvent éloignés du marché de l'emploi en raison de leur qualification et de leur parcours de vie.

Il y a bien entendu plusieurs services et ASBL qui permettent à ces personnes d'améliorer leur employabilité, vous avez utilisé le terme tout à l'heure, ou de trouver un emploi (le Forem, Crea-job, l'IFAPME, Infor Jeunes, le forum aux professions et bien d'autres), mais on nous a précisé qu'à Namur, on dispose d'un outil important qui est un partenaire institutionnel de la Ville de Namur, la Cité des Métiers. Rien que le terme, je trouve effectivement, est magnifique.

Ce qui m'intéresse aujourd'hui consiste à déterminer quel est son utilité dans sa formule actuelle et quel est le sens à donner à cette Cité des Métiers et plus spécifiquement dans le cadre de notre rencontre Ville-CPAS.

Pourquoi une relation privilégiée avec le CPAS de Namur ne s'est-elle pas enclenchée? J'ai été profondément surpris d'apprendre lors de notre Commission de préparation qu'aucune synergie n'existe entre ces deux institutions. La réponse qui m'a été donnée a été claire. Aucune synergie. Cela me pousse à m'interroger.

Existe-t-il des collaborations avec les autres partenaires de la Ville, à savoir Infor Jeunes et le SIEP (Service d'Information sur les Etudes et les Professions)? Car l'absence de cette collaboration risque de créer des doublons, des dépenses d'énergie et de moyens sans nécessairement rendre la dynamique plus efficiente.

Les services proposés par la Cité des Métiers sont pourtant l'orientation, la formation, l'emploi, la création d'activités. Un bref passage sur le site de la Cité des Métiers permet de constater que les publics cibles sont les écoles et les entreprises.

Aussi, je me demande si cet outil extraordinaire, encore fort méconnu du grand public, mais dont les acteurs de l'emploi et de la formation connaissent l'utilité, n'aurait pas un rôle à jouer dans le travail de réinsertion professionnelle des jeunes qui frappent à la porte du CPAS.

A l'examen du site de la Cité des Métiers, nous apprenons que cette dernière a concentré ses efforts sur 4 secteurs porteurs et 2 de ces 4 secteurs sont également les postes en ce qui vous concerne repris en considération:

- *la construction (vous avez parlé de 10,7%),*
- *le numérique,*
- *la santé, 4%,*
- *le bien-être.*

Je me pose la question. Quid de l'ensemble des autres métiers en pénurie en Région wallonne? Il y a effectivement, vous l'avez dit tout à l'heure, des métiers en pénurie. Je pense qu'il doit avoir une offre de service qui doit être ciblée sur ces métiers en pénurie. Je pense également dans la relation entre le CPAS et la Cité des Métiers qu'il pourrait y avoir des synergies qui pourraient être mises en place pour faire en sorte que l'on soit beaucoup plus efficient que ce que l'on est pour l'instant.

Si la Cité des Métiers s'adresse principalement aux écoles, aux entreprises, nous risquons

que les personnes éloignées de ces secteurs ne puissent bénéficier des formations de la Cité des Métiers.

Certes, ces formations sont organisées par d'autres acteurs tels que le CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), l'IFAPME, le Forem, le CIEP, (Centre d'Information et d'Éducation Populaire), Actiris, et on pourrait me répondre que les demandeurs d'emploi pourraient s'adresser directement à ces acteurs clés afin de trouver une formation. Mais tenir ce raisonnement serait à mon estime un non-sens par rapport à la mission de la Cité des Métiers qui est précisément de réunir tous les acteurs.

Puisque la Ville de Namur est un partenaire institutionnel de la Cité des Métiers, pourquoi n'envisageons-nous pas, Ville et CPAS, en ses moments financièrement difficiles pour les finances de chacun, une meilleure synergie entre le CPAS et la Cité des Métiers?

Il y a là un canal privilégié à promouvoir afin d'aider au mieux les jeunes, je l'ai dit dans la tranche d'âge de 18 et 30 ans, mais pas forcément uniquement. Ce partenariat serait un win win entre ces 2 institutions.

Le CPAS trouverait une solution de meilleure réinsertion de son public "jeunes" et la Cité des Métiers se ferait connaître d'autant plus du grand public devenant la première porte à franchir pour trouver une formation.

Je ne pense pas non plus que cette collaboration étroite entre le CPAS et la Cité des Métiers nécessite d'importants budgets. Je pense qu'il y a véritablement, là, un défi à relever. Il suffit et c'est dans l'air du temps que la ville s'y engage.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci, Monsieur Gravy. Je vais d'abord vous demander, Monsieur Birchall ou Madame Roelandt de réagir puis, je passerai la parole à Monsieur le Président du CPAS.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

4, 5 éléments de réactions par rapport à la Cité des Métiers qui était le cœur, Monsieur Gravy, de votre intervention. Vous avez bien rappelé les missions de la Cité des Métiers. C'est un endroit physique où on rassemble tous les acteurs.

Tous les gens qui s'occupent d'insérer des personnes sont tous là, au même endroit, au même moment. On vient d'ajouter, cerise sur le gâteau, depuis le 1^{er} septembre l'enseignement de plein exercice. Autrement dit, les gamins de 12 ans sont également potentiellement concernés ou mobilisés par rapport à des actions que l'on peut mener à la Cité des Métiers.

L'idée, c'est de dire qu'on met en évidence des métiers ou des secteurs. Effectivement, vous avez été plus curieux que moi et c'est tout à votre honneur. Je n'ai pas eu cette finesse d'être allé voir le plan d'activités de la Cité de Métiers. Cela a concerné, vous l'avez dit, l'an dernier, 4 secteurs.

C'est toujours en fonction de quoi, en fonction des opportunités du moment. Autrement dit, si certains des acteurs proposent des actions, on a envie de les mettre en évidence et de mobiliser les ressources pour y arriver que ce soient des actions de formations, quel que soit l'acteur que l'on peut trouver et si on sait également ces actions d'emploi. Si on sait mobiliser des personnes en tenant deux buts pour les personnes qu'on rencontre au sein de la Cité des Métiers, pour nous, c'est un vrai objectif, un vrai moyen. Il n'y a pas de limite, a priori, par rapport à d'autres métiers, d'autres secteurs.

Quel que soit le secteur, il y a des métiers en pénurie. De nos jours, il y en a vraiment pour tout le monde a priori.

La difficulté, c'est d'être sûr qu'à un moment donné, si on mène des actions de type pénurique avec des candidats qui ne sont pas du métier, c'est d'être sûr qu'il y a bien quelqu'un pour les réceptionner dans un process de formation, plus ou moins long, etc.; et que cela rentre dans les conditions de l'acteur x ou y. Cela rentre dans les conditions de l'IFAPME, de la promotion

sociale, etc., y compris dans leur agenda, dans certains cas, scolaire ou autre.

Deuxième élément, j'aurais dû commencer par-là, la Cité des Métiers, c'est un décret et par définition, un décret, c'est le politique wallon qui le décide. Il y a 3 Cités des Métiers en Wallonie, a priori, ils ont déterminé dans ce cadre-là, les éléments qui les composent.

Si le CPAS n'en fait pas partie, officiellement, nous, on ne peut pas dire, excusez-moi, Monsieur le Président, il est assis autour de la table, vous-même ou un de vos représentants.

Maintenant, je ne crois qu'à la magie des hommes et des femmes qui se rencontrent, je ne crois qu'au fait qu'à un moment donné, on se dise: "Tiens, on a à faire ensemble". Autrement dit, par rapport aux 4 actions dont on a parlé jusqu'à présent, j'imagine le rapport 2021, rien n'empêche à un moment donné qu'il y ait des contacts avec Madame Charrue ou quelqu'un au niveau du CPAS pour se dire qu'on a envie des bénéficiaires qui seraient dans les conditions qui pourraient être intéressés par un projet, etc. au sein de la Cité des Métiers. Est-ce qu'on peut les ajouter? La réponse, ce sera toujours oui: un positionnement institutionnel de l'instance et à l'action sur le terrain qui est à destination du public et d'offrir un vrai service, je vais dire, aux Namurois puisqu'on est à Namur. Si j'étais à Floreffe, je dirais la même chose aux gens de Floreffe aussi. Je suis un peu vendu sur ce coup-là.

Je crois à la bonne volonté et au-delà du décret, le décret, ce n'est jamais que comme le Code de la route, c'est un cadre et puis, on en fait ce que l'on veut. On le fait vivre ou pas. C'est la rencontre des gens qui va faire qu'on aura envie de bosser ensemble.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur le Président du CPAS.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Oui, peut-être pour ponctuer les choses.

Le thème qu'on a évoqué aujourd'hui qui est l'insertion socio-professionnelle et l'emploi a permis lors de la Commission de rencontrer, vous l'avez dit, Monsieur Gravy, la Cité des Métiers. Vous le savez aussi était présent le CPAS avec son secteur de Synergies emploi et la Ville par rapport aux démarches qu'ils réalisent dans le cadre du marché de l'emploi en général.

Le Forem vient apporter, comme la cerise sur le gâteau, sa perception aussi d'une équation qui est relativement complexe, mais je pense qu'on partage, tous, le même objectif.

Vous avez raison sur le fait que des synergies doivent se mettre en place, vous avez raison sur le fait qu'il y a une accentuation des relations qui doit être mise en valeur et comme l'a dit, Monsieur Birchall, la magie entre les hommes et les femmes fera probablement le reste. Je le souhaite. L'intention d'aujourd'hui et d'ailleurs de la thématique de manière générale, c'est bel et bien d'initier ce genre de dynamique.

Vous avez raison, Monsieur Gravy, il y a moyen de faire mieux et on va s'engager pour faire mieux, même si nous ne possédons peut-être pas toutes les recettes miracles pour pouvoir aboutir à 100% de réussite. Juste pour préciser les chiffres qui émanent du CPAS, effectivement, il y a plus d'un tiers des bénéficiaires qui ont entre 18 et 25 ans.

La fourchette est encore bien plus étroite et donc, l'enjeu de la jeunesse et de son employabilité, pour utiliser un terme qui a été cité à plusieurs reprises, est bel et bien une préoccupation majeure des différents acteurs qui se sont exprimés soit dans le cadre de la Commission, soit encore aujourd'hui.

C'était donc bel et bien l'intention, c'est de renforcer les choses. On n'imaginait pas présenter une image idyllique et parfaite des choses, mais je pense que c'était vraiment important que chacun puisse avoir connaissance des différentes dynamiques qui existent et donc, la suite du chemin, on va l'écrire ensemble et faire avancer les choses, j'imagine, de manière très positive.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Birchall, vous avez souhaité reprendre la parole, je vous en prie.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

Je me suis rendu compte que j'avais uniquement répondu au volet de la Cité des Métiers, mais pas à celui des personnes en décrochage et ceux qu'on appelle familièrement les "needs". Effectivement, il y a des personnes qui ne sont nulle part, nulle part sur le marché de l'emploi, nulle part dans les instances, dans les organismes officiels pour les aider, les récupérer, etc.

Excusez-moi, je parle du Forem, on a des moyens, donc des conseillers en particulier à Namur dont le seul métier avec une pédagogie adaptée, c'est de travailler avec ce public plus éloigné en se disant qu'on doit travailler comme dans une école, autrement avec ce public-là qui est beaucoup plus difficile, à un moment donné, en termes de codes, de compréhension, etc. et de parcours de vie.

C'est comment on parvient à aller chercher beaucoup plus loin et progressivement les raccrocher à quelque chose, y compris démystifier l'institution publique qui peut faire peur quand on voit un grand bâtiment à Jambes ou ailleurs.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Vous avez terminé sur ce problème? Parce qu'il y a encore d'autres questions qui vont vous arriver de la part de Madame Klein, puis de la part de Madame Quintero. Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour les exposés, les chiffres, mais c'est vrai qu'en Commission, on avait surtout parlé d'insertion socio-professionnelle et c'est vrai que depuis la Commission, il y a quelque chose qui me chipote.

Lors de la dernière intervention, on avait eu quelques chiffres concernant cette insertion et puis, j'avais posé la question de la ventilation hommes/femmes et finalement, on m'avait dit – j'avais été un peu interloquée – parce que, au niveau de l'insertion le rapport était de 40% de taux d'insertion pour les femmes seulement et 60 % pour les hommes. On avait évidemment un peu parlé de la garde des enfants et on en a déjà parlé beaucoup aujourd'hui, des crèches. Je crois que ce n'est pas seulement une question de crèches.

On a parlé aussi beaucoup de pauvreté infantile et je crois que, si on veut lutter contre la pauvreté infantile, on dit toujours que le moyen le plus efficace, c'est de lutter contre la pauvreté des femmes, des mères et que pour lutter contre la pauvreté des femmes, des mères, évidemment, les soutenir dans leur recherche d'emploi est tout à fait primordial. Quelque part, il n'y a pas de raison qu'une femme sans emploi ait moins de chances – ce n'est pas une sous-citoyenne – qu'un homme de trouver un emploi.

Au niveau du Forem, on a eu aussi des chiffres où on voyait aussi que les femmes sont surreprésentées parmi les employés. Au niveau des chômeurs, à la fois du nombre de femmes, du nombre d'hommes et à la fois, au niveau du taux de réinsertion, je ne sais pas si vous avez notion.

Quelque chose qui n'a rien à voir, que je n'ai pas compris, à un moment donné, vous avez parlé des employés, des fonctionnaires, il me semblait que c'était toujours dans la fonction publique. Je me dis: "Est-ce que cela veut dire que les employés, ce sont ceux qui ne sont pas nommés? Les fonctionnaires sont nommés?". Voilà, c'est juste pour mon édification personnelle. Cela m'embête de ne pas comprendre.

Voilà, merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Voilà, encore quelques clarifications, peut-être, que vous pouvez apporter? Votre micro.

Mme C. Roelandt, Analyste marché de l'emploi – FOREM:

Pour répondre à votre dernière question par rapport au nombre d'entreprises et la répartition genrée hommes/femmes, je vais reprendre ma petite feuille pour ne pas dire de bêtises.

En fait, c'était au niveau de l'emploi salarié. Cela reprend toute entreprise que ce soit aussi bien entreprise privée, publique ou autre. C'est l'ensemble des entreprises.

Au niveau des femmes, on voit qu'elles sont plus nombreuses à avoir le statut d'employés, tandis que les hommes sont plus représentés comme fonctionnaires et comme employés. Je ne sais pas si je réponde à votre question. C'étaient l'ensemble des entreprises.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

Par rapport à votre première question, je crois que cela va être une colle, mais je vais un peu répondre par le verre à moitié je ne sais quoi, plein ou vide: au niveau des demandeurs d'emploi inoccupés, il y a plus d'hommes que de femmes. On peut dire que, dans la vie civile, il y a un certain équilibre entre les deux. Donc s'il y a plus de chômeurs que de chômeuses, a priori, c'est qu'il y a plus d'insertion de femmes que d'hommes. Maintenant, attention aux raccourcis de ce genre-là mais d'intuition, j'ai envie de vous répondre cela mais c'est sans filet.

Deuxièmement, je reviens sur les questions qualité d'emploi qui ont été posées, il y a aussi "pour quel emploi?" autrement dit est-ce que c'est pour des CDD, est-ce que c'est pour des temps pleins ou partiels? Là-dessus, il y a sûrement de sensibles différences entre les deux. La comparaison doit donc rester prudente si l'on doit intégrer l'ensemble des éléments. Aujourd'hui ici, on n'a pas la réponse à votre question.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur le Président du CPAS a peut-être encore une réponse à donner?

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Peut-être apporter quelques éléments chiffrés mais je pense que si Madame Klein a eu l'occasion de prendre connaissance de l'ensemble des rapports transmis suite à la Commission, effectivement dans les caractéristiques des personnes qui passent par Synergie emploi du CPAS, 44% sont des femmes et 56% sont des hommes.

Lorsque l'on regarde la répartition genrée dans les secteurs sur lesquels nous travaillons, on se retrouve dans une situation tout à fait similaire à ce qui est évoqué dans les chiffres du FOREM puisque l'on a une surreprésentation des personnes dans le secteur ouvrier qui sont des hommes et une surreprésentation féminine dans le secteur de l'emploi. C'est tout à fait comparable dans la dynamique. Je ne pense pas qu'il faille faire de raccourci en sous-employabilité ou autre. Il y a des réalités différentes. L'accompagnement se fait de manière différenciée en tenant compte des situations de chacune et de chacun.

Effectivement, les femmes qui ont charge de familles, qui sont familles monoparentales, bénéficient d'un accompagnement approprié qui nécessite une recherche d'emploi qui tiennent compte de leur réalité.

On rejoint plusieurs débats ou expressions qu'il y a eu aujourd'hui sur la nécessité d'avoir une capacité de mettre les enfants en crèche, lorsqu'ils sont en âge d'être en crèche, on veille à ce que l'accompagnement scolaire soit approprié.

Je pense que, là aussi, on rejoint une préoccupation de l'accompagnement approprié en fonction de la situation des personnes. Nous ne faisons pas de distinguo volontariste entre les hommes et les femmes. On tient compte des réalités des uns et des autres pour pouvoir amener les personnes à se réinsérer professionnellement, notamment dans les dynamiques portées par le CPAS.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Quintero, c'est à vous.

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:

Merci Madame la Présidente.

Merci beaucoup pour votre exposé.

Je voulais d'ailleurs souligner que c'était chouette d'avoir des statistiques genrées concernant la plupart de vos statistiques. Ce serait bien de développer cela encore davantage parce que cela visible les égalités présentes ou non. Merci pour celles qui l'étaient, notamment les statistiques sur les indépendantes où l'on se rend compte qu'il y a encore du chemin à faire là-dessus, par exemple.

Vous avez parlé du top 5 du secteur, du top 10 des métiers. Je voulais savoir si vous aviez des statistiques concernant les nouveaux métiers. Je pense par exemple au secteur de la Data, la création de contenus ou l'e-commerce.

Est-ce que vous regardez à cette évolution pour voir comment cela influence le marché du travail aujourd'hui? Ce serait intéressant de connaître ces statistiques s'il y en a.

Par rapport à la réorientation professionnelle, on a eu la crise du Covid, on sait qu'il y a beaucoup de personnes qui sont parties du secteur Horeca puisque c'était fermé donc elles se sont réorientées dans d'autres secteurs pour avoir un emploi.

Est-ce que vous avez des informations concernant ces changements de secteurs de ces personnes anciennement employées?

On parle aussi beaucoup de burn out, des personnes qui ont tels diplômes, telles compétences et qui changent complètement de secteurs.

Est-ce que vous suivez aussi ce changement de société qui inclut tout cela?

Ma dernière question ou remarque est par rapport aux personnes en situation de handicap qui, si je ne me trompe, représenteraient 15% de notre population.

Je voulais donc savoir comment vous les aidez à trouver un emploi, et si vous informez les entreprises que, parfois avec de simples aménagements, ils pourraient permettre à ces personnes de travailler pour eux.

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Quintero, c'est à vous.

Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Merci

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Vos réactions par rapport à cette salve de questions?

Mme C. Roelandt, Analyste marché de l'emploi – FOREM:

Je vais répondre à votre première question.

Le service s'appelle "veille, analyse et prospective du marché de l'emploi". Dans le cadre de notre veille et de nos travaux de prospectives, actuellement tous des travaux sont faits pour essayer d'avoir l'opinion des entreprises et des acteurs du terrain par rapport à l'évolution des métiers endéans les 5 ans.

Des premiers travaux ont été faits sur la chaîne de valeur de la construction. On a fait la fourche et la fourchette et là, nous sommes occupés sur le génie mécanique.

Chaque rapport est visible sur le site du FOREM dans "chiffres et commentaires", vous trouverez "les publications et prospectives". On peut envoyer les liens directs pour que vous ayez accès à nos publications.

Ces travaux nous permettent d'avoir une vision plus claire par rapport à tout ce qui est

digitalisation, tout ce qui concerne les compétences vertes à acquérir dans le cadre de la transition bas carbone et d'avoir l'évolution aussi bien des grosses entreprises que des petites entreprises.

Dans ce cadre-là, vous pouvez avoir pas mal d'informations sur les nouveaux métiers qui sont peu nombreux étant donné que, la plupart du temps, ce sont des compétences qui vont s'ajouter à des compétences de base par rapport aux métiers déjà connus.

Des nouveaux métiers vont apparaître aussi mais ils seront en quantité plus limitée que les transformations des métiers actuels vers plus de numérisation ou de digitalisation, robotisation. Les métiers évoluent mais les compétences aussi et les compétences deviennent, en principe, plus vertes.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

Madame Quintero, par rapport à vos autres questions, celle sur laquelle je suis le plus à l'aise étonnamment c'est celle sur le handicap.

On a travaillé, au printemps dernier, avec une ETA (Entreprise de Travail Adapté), l'Atelier. Ils recherchaient plusieurs dizaines de personnes et on a contribué à trouver les personnes en adéquation par rapport aux besoins.

Si je l'illustre d'une autre manière, et c'est tombé aujourd'hui, l'ETA 1,2,3, une ETA dans le sud, à Beauraing est en train de recruter plus de 100 personnes. Si cela vous intéresse, je fais la pub en même temps. Notre job est effectivement de trouver les candidats dans ce cadre-là.

C'est plus facile, excusez-moi l'expression, par rapport à des entreprises comme des ETA parce qu'elles ont toutes sortes de subsides, etc. et aussi de contraintes financières qui font qu'elles ont intérêt à privilégier des publics plutôt que d'autres.

Votre question portait sur autre chose, du moins en partie, par rapport aux entreprises privées. Faire une action tout azimut sur le sujet n'est pas porteur.

Par contre, au fur et à mesure des rencontres, quand des conseillers aux entreprises rencontrent des entreprises et que l'on sent qu'il y a une sensibilité par rapport au handicap, il peut y avoir une attention, un intérêt, l'envie d'une utilité ou que sais-je, voire un poste de travail qui est adapté, dans ce cadre-là on se dit qu'il y a du business à faire et c'est de faire la connexion avec des personnes handicapées.

On essaie le plus souvent possible de donner du sens aux rencontres, au fur et à mesure des besoins que l'on détecte.

Maintenant, je ne maîtrise pas techniquement la matière mais au niveau de l'AVIQ, il y a des conditions qui font que moi je serais demandeur d'autre chose. C'est que l'AVIQ soit physiquement sur les lieux du recrutement, en train de donner des cachets disant: "Oui ou non, la personne est dans les conditions que l'on reconnaît au niveau de l'AVIQ". Cela ne se passe pas comme cela. J'attendrais une réactivité plus forte. Cela ne se passe pas comme cela parce que, dans une série de situations, la législation fait que – je ne sais plus si c'est pour le handicap de type 3 ou 4, veuillez m'excuser pour l'imprécision – dans certains cas, pendant 5 années, pour les personnes les plus qualifiées des deux, le demandeur d'emploi est censé rechercher et trouver par lui-même. A priori, il n'y a pas un soutien particulier de l'AVIQ. Ceci, c'est dans leur décret. Moi, je serais demandeur d'autre chose.

Dans les dossiers individuels, on ne peut pas identifier le handicap. Cela veut dire qu'à un moment donné, on travaille davantage avec les assistantes sociales de chez nous (il y en a quelques-unes en province de Namur) et ce sont elles qui, au fur et à mesure du travail d'accompagnement des personnes handicapées, détectent les personnes et nous disent, "Tiens pour le projet dont on parle, Beauraing 1,2,3, j'aurais x candidats à proposer pour les jobs dans le conditionnement, etc."

Voilà ce que j'avais à dire par rapport à l'AVIQ.

Par rapport au burn out, a priori les personnes tombent sur une autre caisse (mutuelle ou je

ne sais pas quoi). Il y en a éventuellement au chômage mais ce n'est pas mis sur leur front "j'ai un burn out ou j'en ai eu un". Donc on ne sait pas identifier et ce n'est pas notre job. Tout qui est demandeur d'emploi est censé être demandeur d'emploi. À un moment donné, dans le dialogue avec un conseiller, on voit si la personne est capable, éloignée ou pas de l'exigence d'un métier, quel qu'il soit.

Il y a des choses qui marchent bien. Vous entendez dans la presse, encore cette semaine je pense, des options fédérales pour réinsérer toute une série de personnes qui sont à charge des mutuelles, avec un public volontaire, qui émarge des mutuelles, cela fonctionne bien. Il y a donc des personnes qui disent: "Je suis à la mutuelle depuis un certain temps, je me sens apte et j'ai envie de rebosser", quand on a ces personnes-là, j'ai envie de dire que c'est un vrai plaisir. Ces personnes sont prêtes dans la tête et sans doute au niveau de la santé pour être réinsérée. Elles ont donc un accompagnement spécifique et porteur souvent de satisfaction, et individuelle et pour la société.

Maintenant, point d'interrogation sur l'impact des mesures fédérales. Il y a peut-être des personnes plus habilitées que moi pour en parler mais on verra quel est l'impact d'obliger des personnes, à charge de la mutuelle, d'être réinsérées, de gré ou de force, sur le marché. C'est une surprise mais je ne crois quand même qu'à la motivation, dans tous les cas, à la motivation des personnes. Sans cela, c'est encéphalogramme plat, cela ne sert à rien.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Encore une question, celle de Monsieur Damilot.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Bonsoir.

Je voudrais poser une question suite à mon expérience professionnelle. J'ai bien connu le marché de l'emploi dans un secteur particulier.

Au début de ma carrière, les gens qui entraient dans l'emploi dans la société où j'étais avaient 22 ou 23 ans de moyenne. A la fin de ma carrière, quand je suis parti, ceux qui entraient avaient en moyenne 30 ans. Sans doute l'obligation scolaire d'une part et le fait d'entreprendre des études plus importantes d'autre part faisaient que l'on entrait beaucoup plus tard sur le marché de l'emploi.

Ma question concernant Namur, c'est peut-être votre collègue qui pourra répondre, c'est de savoir quel est l'âge moyen du demandeur d'emploi namurois? Vous l'avez peut-être dit mais j'ai peut-être été distrait. Éventuellement, quelle est la proportion entre le demandeur d'emploi "premier emploi" et le demandeur d'emploi qui en a déjà connu un ou quelques-uns dans sa carrière auparavant?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Damilot.

C'est à vous.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

Deuxième colle de la soirée.

Je vais essayer d'y répondre par une pirouette.

On observe sur le marché, vous voyez peut-être avec des jeunes chez vous, dans vos familles ou dans votre entourage, une versatile beaucoup plus grande et il n'y a pas de jugement. Autrement dit, les jeunes une fois qu'ils arrivent sur le marché, pour plein de raisons, ils ont envie d'y aller ou pas, de bosser ou pas, de bosser un peu, beaucoup et puis de passer d'une entreprise ou d'un projet à l'autre.

Cela est une réalité du marché qui est indéniable. C'est une sorte d'agilité naturelle du marché que doivent avoir l'ensemble des acteurs, y compris les entreprises: c'est d'intégrer le fait que, pour toute une série de générations y, z, on ne sait pas faire dans la durabilité que ce que vous

avez vous-même connu, Monsieur Damilot, dans votre parcours, dans votre secteur et avec les gens qui vous ont côtoyé.

Deuxième élément: dans le cadre de la reconversion, quand on licencie, je prends l'exemple de Meuse et Sambre ici à côté, entreprise namuroise brillante, qui arrête avec 70, 80 personnes de toute grande qualité (soudeurs, etc.), des gars pointus sur le marché, ce sont des gens qui avaient – a contrario de ce que je viens de raconter – une très longue expérience, très expérimentée, très brillante et beaucoup d'entre eux ont heureusement déjà retrouvé. Pour une série d'autres, ils attendent encore et il y a peut-être des enjeux au niveau du Gouvernement Wallon mais ils attendent encore une reprise d'activité parce que l'enjeu du boulot c'est l'âme, l'âme que l'on donne et la conviction que l'on a de bosser pour quelqu'un, pour une entreprise et y donner son courage et son énergie. Des gens qui ont donné beaucoup, dans votre secteur vous avez dû le voir très souvent, c'est l'histoire de la Sabena, c'est l'histoire dans la sidérurgie, dans quelques grands secteurs où cette passion, on l'a du début à la fin.

Je pense que la jeunesse aujourd'hui est peut-être moins dupe ou s'illusionne moins sur ce sujet-là ou prend plus conscience qu'à un moment donné, pour plein de raisons, il peut y avoir des ruptures de contrats. Le vécu et une impression, j'observe, d'être "jeté" sur le marché de l'inactivité.

Je l'ai encore vu récemment chez GSK à Wavre, une centaine de chercheurs, très en pointe, etc. du jour au lendemain, ce sont des gars qui étaient là depuis un certain temps.

Une certaine jeunesse a besoin de beaucoup plus d'agilité et cela demande donc aux entreprises d'avoir aussi cette agilité dans leur gestion et dans leur organisation mais également dans leur capacité à recruter et à être attractif pour faire en sorte que les générations d'aujourd'hui restent davantage.

Là où c'était une colle par rapport à votre question, en termes d'âge, on n'a pas d'information à ce sujet en tout cas à notre niveau, disant: "L'âge moyen pour entrer sur le marché, c'est tel élément".

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Intervention hors micro.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

Ah oui, cela on sait y répondre, l'âge moyen du demandeur d'emploi.

Mme C. Roelandt, Analyste marché de l'emploi – FOREM:

Il y a un quart de jeunes et il y a un quart de demandeurs d'emploi qui ont entre 35 et 40 ans.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

La réponse est dans les chiffres mais par tranche d'âges. Si votre question est l'âge moyen, c'est autre chose. On vous fera le calcul et on le fera suivre au Directeur général qui a organisé la réunion et vous aurez la réponse. Cela doit être jouable.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je crois que nos invités ont quand même répondu à énormément de questions, de réactions. Ils sont toujours vivants, nous nous en félicitons.

Y a-t-il encore une dernière question avant de clôturer le débat ou pouvons-nous les laisser respirer après tout ce temps passé avec nous? Apparemment, cela va encore.

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

C'est un plaisir.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Y a-t-il encore une dernière question pour nos intervenants de ce soir? Non? Au nom de toutes les personnes ici présentes, je ne peux que vous remercier Madame Roelandt et Monsieur Birchall, tant pour votre exposé que pour toutes les précisions que vous avez pu nous apporter. Encore merci de nous avoir consacré votre soirée.

Je vous remercie et je vous propose de les applaudir chaleureusement.

(Applaudissements dans l'assemblée).

M. J-F. Birchall, Directeur de l'accompagnement orientation sectorielle du territoire Namur-Brabant wallon – FOREM:

A votre service pour tout projet.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Très bien. Voilà ce qui termine cette réunion conjointe Ville-CPAS.

Non seulement, nos invités vont pouvoir nous quitter mais nos collègues du CPAS pourront également aller se reposer un peu après cette séance, qui était très instructive et qui a quand même duré quelques heures.

Encore une fois merci à vous toutes et tous qui étiez présents pour ce conseil conjoint. Vous pouvez bien sûr continuer à assister au Conseil communal, il est public mais je ne vous enchaîne pas sur vos chaises.

Bonne soirée à tous ceux qui nous quittent. Quant aux autres, nous allons poursuivre avec les points à l'ordre du jour du Conseil communal.

La séance est levée à 21h31.

La Directrice générale,

L. Leprince

Le Directeur général du CPAS,

A. Sorée

Le Bourgmestre,

M. Prévot

Le Président du CPAS en charge de la
Cohésion sociale,

Ph. Noël